

Le dédoublonnage des notices bibliographiques : pour une mise en œuvre du contrôle qualité du catalogue commun de la bibliothèque de l'INHA

Gestion de projet

Catherine Barallier

Sous la direction de Christian Ollès
Professeur associé

Enssib

Conseiller
professionnel
Pascale Vigier
Secrétaire du Comité du catalogue

BnF

Correspondant
d'établissement
Sandra Rony
Chef du service de l'Informatique
documentaire
INHA

Résumé :

En 2003, la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art s'est dotée d'un catalogue commun résultant de la fusion de quatre catalogues hétérogènes de bibliothèques d'art et d'histoire existantes : la bibliothèque d'art et d'archéologie, la bibliothèque centrale des musées nationaux, la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et la bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes. Un état des lieux des quatre catalogues est dressé et un projet de contrôle qualité du nouveau catalogue est proposé à travers des opérations de dédoublement de notices bibliographiques. Des pistes sont données pour élargir le contrôle qualité à d'autres chantiers.

Descripteurs :

Catalogues de bibliothèques—Qualité—Contrôle

Institut national d'histoire de l'art. Bibliothèque-- Catalogues

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Remerciements

Je tiens à remercier

Pascale Vigier, Catherine Marandas, Nadine Boddaert, Michèle Guy, Anne Ducomet et Dominique Durand de la Bibliothèque nationale de France, pour leur aide et leurs précieux conseils ;

Sandra Rony, Pauline Berthail, Agnès Rosolen, Régine Spiegelblatt de la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art ;

Catherine Granger et Ludivine Schott de la Bibliothèque centrale des musées nationaux ;

Juliette Jestaz de la Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts ;

Jean-Charles Pajou de la Bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes ;

François Colinot de la société Ever-Ezida, pour toutes les informations qu'ils ont mises à ma disposition ;

Christian Ollès, mon tuteur pédagogique à l'Enssib, pour son soutien ;

Olivier Rousseaux, Elisabeth Coulouma et Catherine Etienne, pour avoir eu la gentillesse de me recevoir à l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et pour m'avoir accordé de leur temps.

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	9
1. QU'EST-CE-QUE L'INHA ?.....	9
2. LE DÉPARTEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA DOCUMENTATION : UNE BIBLIOTHÈQUE EN DEVENIR	11
3. LES BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES : HISTORIQUE, MISSIONS, COLLECTIONS, PUBLIC.....	13
3.1. <i>La Bibliothèque centrale des musées nationaux</i>	13
3.2. <i>La Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts</i>	14
3.3. <i>La Bibliothèque de l'Ecole nationale des Chartes</i>	15
PARTIE 2 : LE CONTEXTE INFORMATIQUE DES QUATRE BIBLIOTHÈQUES	16
1. INFORMATISATION ET CATALOGUES DES BIBLIOTHÈQUES CONCERNÉES : HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX.....	16
1.1. <i>La Bibliothèque d'art et d'archéologie</i>	16
1.2. <i>La Bibliothèque centrale des musées nationaux</i>	17
1.3. <i>La Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts</i>	18
1.4. <i>La Bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes</i>	19
2. LE CATALOGUE COMMUN	20
2.1. <i>Objectifs et enjeux</i>	20
2.2. <i>Déroulement et réalisation du catalogue commun</i>	21
2.2.1 La reprise des données	21
2.2.2 Le système de gestion mis en place : LORIS	23
2.3. <i>Contenu et accroissements</i>	24
2.4. <i>Architecture du système</i>	25
2.5. <i>Tableau des données versées</i>	28
2.6. <i>Le problème des doublons</i>	29
2.6.1 L'état de la base	29

2.6.2	Pourquoi dédoubler ?	29
2.6.3	Le dédoublage automatique des notices bibliographiques	30
2.6.3.1	Des raisons à ce faible taux de dédoublage ?	32
2.6.3.2	Les risques de création de nouveaux doublons	32
2.6.4	Les notices d'autorité auteur	33
3.	LES CORRECTIONS SUR CHAQUE SITE : ÉTAT DE L'EXISTANT	34
PARTIE 3 : LE TRAITEMENT DES DOUBLONS : PROJET		36
1.	EXPÉRIENCES DE DÉDOUBLAGE ET DE CONTRÔLE QUALITÉ DANS DEUX ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS	36
1.1.	<i>Le service de coordination générale du catalogue de la BnF</i>	36
1.2.	<i>L'ABES</i>	41
1.3.	<i>Les enseignements que l'on pourrait tirer de ces expériences</i>	43
2.	LE DÉDOUBLAGE DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES À L'INHA	45
2.1.	<i>Objectif</i>	45
2.2.	<i>Contraintes et limites</i>	46
2.3.	<i>Les moyens</i>	46
2.3.1	L'outil : le module de fusion	46
2.3.2	Le personnel	48
2.3.3	Les coûts	50
2.4.	<i>Méthode et organisation du travail</i>	50
2.5.	<i>Echéancier, contrôle et suivi</i>	52
CONCLUSION : QUELQUES PROPOSITIONS POUR UNE MISE EN PLACE DU CONTRÔLE QUALITÉ DU CATALOGUE		55
BIBLIOGRAPHIE		57
TABLE DES ANNEXES		62

« Les catalogues doivent être subdivisés au maximum : on mettra le plus grand soin à distinguer le catalogue des livres de celui des revues et ces deux premiers du catalogue par matières, sans oublier les livres d'acquisition récente et ceux d'acquisition plus ancienne. Si possible l'orthographe des deux catalogues (acquisitions récentes et anciennes) sera différente ; par exemple dans les acquisitions récentes on écrira Fantaisie avec un F, dans les acquisitions anciennes avec PH ; Tchaikowski dans les acquisitions anciennes avec ç et dans les acquisitions récentes à la française avec Tch . »

Umberto Eco, *De bibliotheca*, 1981

Introduction

En 2003, la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art s'est dotée d'un catalogue commun réunissant les catalogues de quatre bibliothèques existantes : trois bibliothèques d'art : la Bibliothèque d'art et d'archéologie, la Bibliothèque centrale des musées nationaux, la Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts et d'une quatrième, spécialisée, entre autres, en histoire médiévale et archéologie, la bibliothèque de l'École nationale des chartes. Riche de 532 000 notices bibliographiques pour 580 000 exemplaires¹, il regroupe des fonds complémentaires, mais aussi qui se recoupent et se recouvrent. Les doublons de notices sont inévitables dans les catalogues collectifs. Cet outil tout neuf pour la recherche en histoire de l'art et l'archéologie, doit désormais être mis à jour et à niveau, nettoyé. La qualité doit en être améliorée.

La notion de qualité est définie par la norme AFNOR NF EN ISO 8402² comme « l'ensemble des propriétés et caractéristiques d'un service qui lui confère l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites ». La satisfaction de l'utilisateur est donc au cœur de la notion de qualité. Améliorer la qualité d'un catalogue de bibliothèque contribue à rendre la recherche documentaire efficace : l'identification des documents et l'accès aux documents eux-mêmes s'en trouvent facilités.

Derrière ces objectifs se profilent aussi des enjeux : le catalogue de la bibliothèque de l'INHA, intégrera, sans doute dans un avenir assez proche, lorsqu'il aura gagné justement en qualité et que sa mise œuvre sera finalisée, des catalogues nationaux (comme le *Catalogue collectif de France* - CCFr) et internationaux (tel le *Virtueller Katalog Kunstgeschichte* - VKK)³. Il sera aussi certainement mis en réseau avec les catalogues d'autres institutions présentes sur les sites de Richelieu et Colbert.

¹ Actuellement, il reste des fonds non informatisés à rétroconvertir ou à cataloguer dans les quatre bibliothèques. Leurs notices ne figurent donc pas encore dans le catalogue commun.

² ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *Management de la qualité et assurance de la qualité – vocabulaire : NF EN ISO 8402 juillet 1995*. Paris : AFNOR, 1995.

Le dédoublonnage de notices constitue une étape nécessaire, mais non suffisante, dans la mise en œuvre d'un catalogue de qualité. Dans ce projet, qui doit être concret et réalisable, je me limiterai donc à l'étude et à l'organisation de cet aspect sans perdre de vue la dimension plus large qu'est le contrôle qualité d'un catalogue dans lequel le dédoublonnage de notices s'inscrit.

Afin de mieux appréhender les caractéristiques du catalogue commun, je broserai, dans un premier temps, l'historique et le contexte de l'INHA et de ses bibliothèques partenaires, institutions encore peu connues des chercheurs et des professionnels des bibliothèques. Puis, je tenterai de dresser un état des lieux de la situation des catalogues des quatre bibliothèques et du catalogue commun lui-même. Enfin, j'envisagerai la question du dédoublonnage de notices dans le catalogue commun de l'INHA, à la lumière des expériences de deux établissements largement concernés par ce problème : la Bibliothèque nationale de France et l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur.

³ http://www.ub.uni-heidelberg.de/helios/fachinfo/www/vkkunst/vkk_info_franz.html. Le Catalogue virtuel d'histoire de l'art est un méta-moteur permettant l'accès simultané aux références bibliographiques d'un ensemble de bibliothèques d'art.

Partie 1 : Le contexte institutionnel

1. Qu'est-ce-que l'INHA ?

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel créé par décret le 12 juillet 2001⁴, l'Institut national d'histoire de l'art⁵ avait déjà une longue histoire en tant que projet. En 1973, Jacques Thuillier, conseiller du président Georges Pompidou émet l'idée d'un Institut français d'histoire de l'art, constatant un manque en France dans ce domaine. En 1983, à la demande du gouvernement, André Chastel rédige un rapport dans lequel il souligne la nécessité de doter la France d'un institut d'histoire de l'art comparable aux grands instituts étrangers de recherche et d'enseignement en histoire de l'art, tels le *Courtauld Institute* et *Warburg Institute* de Londres, le *Zentralinstitut für Kunstgeschichte* de Munich ou le *Getty Research Institute for the History of Art* de Los Angeles. Puis les rapports se succèdent : Françoise Benhamou et Pierre Encrevé en 1992, Michel Laclotte en 1995 et 1996 définissent le concept du futur institut (recherche, documentation et formation), la constitution d'une grande bibliothèque rassemblant des fonds déjà existants, ainsi que la localisation au sein du quadrilatère Richelieu-Vivienne, à Paris, dans les locaux que laisse vacants, en 1998, le département des imprimés de la Bibliothèque nationale de France (BnF) en déménageant sur le site de Tolbiac. En 1999, est créée l'Association de préfiguration de l'Institut national d'histoire de l'art, présidée par Alain Schnapp, professeur à Paris I, qui devient ensuite le premier directeur de l'établissement. A sa création, l'établissement est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Education nationale (Direction de l'enseignement supérieur), de la Recherche et de la Culture.

⁴ Décret n° 2001-621 du 12-07-2001 portant création de l'Institut national d'histoire de l'art (J.O. n° 162 du 14-07-2001).

La mission de l'INHA est triple : regrouper sur un même site des activités de recherche en histoire de l'art et archéologie, de documentation et d'enseignement et de formation.

- Recherche : l'INHA soutient la recherche à un niveau national et international⁶ par la mise en œuvre de programmes scientifiques, l'organisation de colloques et de journées d'études, d'expositions, la publication de thèses. Il accueille des chercheurs de toute la France, des boursiers étrangers, des professeurs invités.

- Documentation : l'INHA doit offrir à la recherche un vaste ensemble documentaire, encore en cours de constitution, composé d'une grande bibliothèque et de la mise en place de programmes documentaires. A ce titre, documentation et recherche sont associées. L'INHA accueille déjà des chercheurs de tous niveaux (de la maîtrise au doctorat) qui, associés aux bibliothécaires et documentalistes, ont la charge des programmes de recherche et de documentation par la constitution, entre autres, d'inventaires, de bibliographies et de banques de données. L'INHA contribue ainsi aussi par ce biais à la formation des jeunes chercheurs. S'ajouteront à ces ressources, pour le chercheur en histoire de l'art, celles des départements spécialisés de la BnF⁷ restés à Richelieu.

- Enseignement et formation : l'INHA ne dispense pas d'enseignement lui-même, mais il héberge de nombreuses institutions d'enseignement de niveau recherche : des troisièmes cycles d'universités, des institutions et des laboratoires du CNRS, des sociétés savantes, l'Ecole pratique des hautes études, l'Ecole des hautes études en sciences sociales, l'Ecole nationale du patrimoine, etc.

L'ambition de l'INHA n'est pas de se substituer aux institutions existantes mais de fédérer autour d'un projet commun (la diffusion des connaissances en histoire de l'art), différentes ressources auparavant dispersées et de mettre à leur disposition les outils qui leur sont nécessaires.

Pour remplir ces missions, il s'est doté de deux départements : le Département des études et de la recherche situé 2 rue Vivienne, dans un bâtiment rénové dénommé

⁵ On trouvera des informations détaillées à l'adresse suivante : <http://www.inha.fr>

⁶ Il est membre du RIHA (Research Institutes in the History of Art), association qui regroupe tous les grands instituts d'art d'Europe et d'Amérique du nord.

⁷ Les départements de la BnF sur le site de Richelieu sont : le département des Estampes et de la photographie, le département des Cartes et plans, le département des Monnaies, médailles et antiques, le département des Manuscrits occidentaux, le département des Manuscrits orientaux. Le département des Arts du spectacle rejoindra le site Richelieu fin 2004. Le département de la Musique se situe tout près, rue de Louvois.

le « Carré Colbert », et le Département de la bibliothèque et de la documentation, au 58 rue de Richelieu. Dans le cadre de cette étude, je ne développerai que le Département bibliothèque.

2. Le Département de la bibliothèque et de la documentation : une bibliothèque en devenir

Très tôt, pour combler le retard de la France en matière de ressources documentaires pour la recherche en histoire de l'art, le projet INHA a prévu de rassembler trois bibliothèques existantes aux très riches collections, en un même lieu : la Bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques Doucet (BAA), la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCM), les collections imprimées de la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (BENSBA), et d'en associer une quatrième : la bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes (BENC). L'ensemble des quatre collections réunies s'élèvera à plus de 1,3 million de documents. Aujourd'hui, seule la Bibliothèque d'art et d'archéologie est intégrée à l'INHA, depuis le 1^{er} janvier 2003. Actuellement, le département de la bibliothèque de l'INHA fonctionne peu ou prou avec les moyens de l'ancienne Bibliothèque d'art et d'archéologie en terme de locaux, collections et personnels (hormis le budget). Elle doit mener d'ici 2008, date prévue de son ouverture, en collaboration avec les trois autres bibliothèques, et après rénovation du bâtiment Richelieu et intégration des autres bibliothèques, de grands chantiers préparatoires : développement des collections imprimées et électroniques⁸, reliure, recotation dans la classification de la Bibliothèque du Congrès (dite LCC⁹) et redéploiement en libre-accès dans la salle Labrousse et dans des magasins attenants de 265 000 volumes, achèvement du catalogue commun, numérisation. A terme, la bibliothèque disposera de 440 places assises dans la salle Labrousse contre 108 disponibles aujourd'hui dans la salle Ovale, ex-salle des périodiques de la BnF, qu'elle partage avec le département de la Recherche bibliographique de celle-ci.

⁸ Son volume d'acquisitions est passé de 8 000 documents en 2002 à 11 000 en 2004.

⁹ LCC : Library of Congress Classification.

Elle accueille les étudiants en histoire de l'art et archéologie à partir de la maîtrise, les enseignants, les chercheurs et tous les professionnels et amateurs d'art.

Tous ces chantiers sont menés par une petite équipe de 36 personnes titulaires, aidés d'une équipe de moniteurs étudiants et de chargés d'étude, réparties en 6 services¹⁰.

Historique et collections :

Les collections héritées de la donation à l'Université de Paris, du couturier et amateur d'art, Jacques Doucet en 1918, comptent aujourd'hui environ 800 000¹¹ documents imprimés dont 120 000 catalogues de vente, 6 500 titres de périodiques dont 1 600 vivants, des collections d'ouvrages rares et anciens, illustrés, des cartons d'invitation, des manuscrits et autographes, des fonds d'archives d'artistes et d'historiens de l'art, ainsi que de très riches collections iconographiques (gravures anciennes, estampes des XIXe et XXe siècles, dessins, affiches et 260 000 photographies). Bibliothèque patrimoniale de premier intérêt, les points forts des collections sont l'archéologie et histoire de l'art occidental surtout français, la peinture, l'iconographie, les arts graphiques, la muséologie.

Jacques Doucet (1853-1929)¹² collectionnait l'art du XVIIIe siècle et constitua une importante documentation sur cette époque. Puis, il étendit progressivement ses acquisitions à l'art d'autres siècles. Constatant la pénurie documentaire dont souffrait l'histoire de l'art, il constitua, avec l'aide de spécialistes, une bibliothèque couvrant l'art de tous les temps et de tous les pays, puis voulut acquérir les sources elles-mêmes, nécessaires à tout historien d'art. En 1918, la bibliothèque devint bibliothèque universitaire, puis fut rattachée aux universités Paris IV et Paris I. Installée dans l'Institut d'art construit en 1930, rue Michelet, la Bibliothèque d'art et d'archéologie a déménagé, en 1993, sur le site de Richelieu, dans la perspective de la création de la Bibliothèque nationale des arts¹³. La bibliothèque se trouva alors partagée sur deux sites : le site Michelet pour les

¹⁰ Cf. l'organigramme en annexe 1.

¹¹ Tous les fonds ne sont pas encore informatisés et ne figurent donc pas dans le catalogue commun.

¹² Cf. la biographie de François Chapon citée dans la bibliographie,

¹³ En 1990-1993, il était question de créer une Bibliothèque nationale des arts intégrant les collections spécialisées de la Bibliothèque nationale restées à Richelieu. Le projet, sous cette forme, n'a pas eu de suite. Cf. le rapport de F. Benhamou dans la bibliographie.

étudiants de premier et deuxième cycles, le site Richelieu pour les autres. Séparée de l'INHA depuis le 1er janvier 2003, la bibliothèque Michelet est rattachée au Service commun de documentation (SCD) de l'Université de Paris IV. En 1928, la bibliothèque devient dépositaire d'un exemplaire du dépôt légal pour tous les ouvrages concernant l'art et l'archéologie, mais de façon irrégulière, et en 1980, elle devient CADIST pour les mêmes disciplines. A partir de 1997, elle reçoit un exemplaire du dépôt légal éditeur. Ces spécificités sont conservées par la bibliothèque de l'INHA.

3. Les bibliothèques partenaires : historique, missions, collections, public

3.1. La Bibliothèque centrale des musées nationaux

La BCMN est rattachée au Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale (SBDAG), rattaché à la Direction des musées de France du Ministère de la culture. Elle est installée au Louvre dans le pavillon des arts et possède une section consacrée à la peinture, aux arts graphiques et à la sculpture dans le pavillon de Flore. Depuis les années 20, elle joue un rôle de service central d'acquisition pour les bibliothèques de certains musées nationaux. Aujourd'hui, elle a pour missions d'acquérir, conserver, mettre à disposition les documents utiles aux musées nationaux possédant une bibliothèque¹⁴, à Paris ou en région. Elle assure une partie des acquisitions (pour l'ensemble des bibliothèques) et du catalogage (pour une dizaine d'entre elles). Le réseau des bibliothèques participe à un catalogue collectif : le *Catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux*, dont je reparlerai par la suite.

La bibliothèque centrale compte 120 000 monographies, 80 000 catalogues de ventes publiques, 2000 titres de périodiques (dont 1 000 abonnements), ainsi que des collections spécialisées (manuscrits, correspondances, dessins, inventaires). Elle est particulièrement riche en catalogues de musées français et étrangers, catalogues d'expositions et bulletins de musées. Les domaines couverts sont l'histoire de l'art occidental de l'Antiquité classique au milieu du XIXe siècle,

l'Antiquité égyptienne, l'Antiquité du Proche et du Moyen Orient et l'art islamique¹⁵. Elle est ouverte en priorité aux personnels scientifiques des musées (conservateurs, documentalistes). Le personnel de la bibliothèque centrale compte 26 équivalents temps plein.

3.2. La Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts

Ouverte officiellement en 1864, elle regroupe partiellement les fonds des anciennes Académies royales de peinture, de sculpture et d'architecture créées au XVIIe siècle par Louis XIV, ainsi que les œuvres primées au concours du Grand Prix de Rome. Elle réunit des collections d'ouvrages et d'archives mais aussi d'œuvres originales (dessins de maîtres, peintures, sculptures, estampes, photographies, maquettes, moulages, plans, etc.) qui étaient destinées à la formation des élèves de l'Ecole. Depuis la création des écoles d'architecture en 1975, l'Ecole¹⁶, devenue un établissement public dépendant du Ministère de la culture, se consacre aux arts plastiques. En 1994, elle ouvre une médiathèque en libre-accès qui offre aux étudiants une documentation plus adaptée à l'enseignement artistique d'aujourd'hui : un fonds général d'histoire de l'art et sur l'art contemporain. La bibliothèque quant à elle est fréquentée par des chercheurs et historiens d'art.

Les collections comptent aujourd'hui 120 000 ouvrages du XVIe au XXe siècle (dont 8 000 catalogues d'exposition, 10 000 catalogues de ventes des XVIIIe et XIXe siècles) relatifs aux différentes disciplines traditionnellement enseignées par l'Ecole (l'architecture et l'archéologie antique y sont le mieux représentées), 900 périodiques morts et vivants, des manuscrits, des collections spécialisées riches de 250 000 pièces. Seuls les imprimés rejoindront l'INHA. Les acquisitions sont peu nombreuses : 2 à 300 volumes par an. Le personnel compte une quinzaine de personnes qui se consacrent surtout au traitement et à la valorisation des collections spécialisées.

¹⁴ Sur 33 musées nationaux, 23 possèdent une bibliothèque.

¹⁵ Les collections sur l'Égypte, l'Orient et l'art islamique ne déménageront pas à l'INHA. Cependant, les notices figurent dans le catalogue commun.

¹⁶ <http://www.ensba.fr/index.asp>

3.3. La Bibliothèque de l'École nationale des Chartes

Fondée en 1821, l'École nationale des chartes est un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique dépendant du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, et qui bénéficie du statut de Grand établissement. Elle assure la formation initiale des conservateurs dans tous les domaines du patrimoine écrit. Les collections de la bibliothèque se sont formées autour des enseignements dispensés à l'École : bibliographie, paléographie, codicologie, sources de l'histoire de France, philologie latine et romane, histoire du droit et archéologie. Les fonds sont centrés sur la période médiévale, l'archéologie et les sources de l'histoire de France.

Aujourd'hui, la bibliothèque comprend plus de 100 000 volumes dont plus de 40 000 tirés à part, 350 titres de périodiques vivants sur 750 au total. Elle est ouverte aux élèves et professeurs l'École, et archivistes paléographes. Le personnel est constitué de moins d'une dizaine de personnes, moniteurs étudiants compris. L'ensemble de l'École s'installera rue de Richelieu, mais la bibliothèque gardera son autonomie. Elle disposera de locaux séparés de la bibliothèque de l'INHA, mais directement accessibles depuis la salle Labrouste.

Ce sont quatre bibliothèques patrimoniales spécialisées aux fonds très riches et proches qui sont amenées à participer à l'INHA. Des fonds se recoupent et se complètent : la BINHA et la BCMN sont spécialisées en histoire de l'art occidental de l'Antiquité classique à nos jours (milieu du XIXe siècle pour la BCMN) et conservent toutes deux d'importantes collections de catalogues de ventes publiques. Les quatre bibliothèques ont des fonds importants en archéologie. Aujourd'hui, les bibliothèques ne sont réellement réunies que par leur catalogue. Mais elles commencent à travailler ensemble sur certains chantiers : acquisitions, reliure des documents destinés au libre-accès, numérisation des fonds patrimoniaux. De plus, la bibliothèque de l'INHA assure un soutien financier aux autres bibliothèques dans le domaine des acquisitions, abonnements, conditionnement des collections, recrutement de moniteurs étudiants.

Partie 2 : Le contexte informatique des quatre bibliothèques

Je retracerai l'histoire de l'informatisation de chaque bibliothèque afin de mieux appréhender le contenu du catalogue commun.

1. Informatisation et catalogues des bibliothèques concernées : historique et état des lieux

1.1. La Bibliothèque d'art et d'archéologie

En 1989, la Bibliothèque d'art et d'archéologie intègre WorldCat, le réseau international de catalogage partagé d'OCLC en format USMARC, pour le catalogage courant. Les monographies y sont enregistrées tandis que les catalogues de vente et les thèses sont traités dans Datatrek et les périodiques dans le CCN-PS (Catalogue collectif national des publications en série). En 1990, à l'instigation du Ministère de l'éducation nationale (Direction de la programmation universitaire) souhaitant engager la conversion rétrospective dans les bibliothèques adhérant à l'OCLC, la BAA est une des premières bibliothèques qui confie la conversion rétrospective de son fichier général auteurs-titres d'anonymes à OCLC. Le fichier est envoyé, sans récolement préalable, aux Etats-Unis et OCLC extrait de sa base les notices pertinentes. Le chantier de rétroconversion se prolonge ainsi jusqu'en 1997. De multiples erreurs sont détectées (cotes, points d'accès). Un premier lot du fichier repart aux USA pour être corrigé et réinjecté. La fin du fichier n'a pas été envoyé et n'a donc pas été corrigé.

En 1995, OCLC réalise un cédérom incluant les catalogues rétroconvertis et courants du réseau AUROC (Association des utilisateurs du réseau de l'OCLC) de 12 bibliothèques, dont fait partie la BAA.

En 1999, elle décide d'acquérir un SIGB et choisi le logiciel AB6 ou (Absys) de la société Sinorg. Un premier chargement des notices OCLC, ainsi que des notices de catalogues de ventes et de thèses et celles du CCN-PS est effectué. Les catalogues de ventes et les thèses sont catalogués dans AB6 jusqu'en 2002, mais aucun autre chargement de notices n'est réalisé. De multiples problèmes conduisent à la résiliation du contrat avec Sinorg en 2002. En octobre 2001, la BAA est déployée dans le Système universitaire de documentation (Sudoc)¹⁷. A partir de cette date, elle catalogue dans le logiciel WinIBW du Sudoc en format UNIMARC. La version disponible du fichier OCLC versée dans le Sudoc ne comprenait pas les dernières corrections de cotes de la BAA. Celles-ci, effectuées en local n'étaient pas versées dans OCLC. Le Sudoc n'a donc pas pu les prendre en compte. En 2003, lors de la reprise des données dans le catalogue commun, le fichier du Sudoc comprenant monographies et périodiques, les fichiers AB6 des catalogues de vente et des thèses¹⁸ sont versés, soit environ 255 000 notices bibliographiques. Mais à l'été 2004, les transferts réguliers du Sudoc vers le catalogue commun n'ont pas encore commencé¹⁹.

Les catalogues de vente anciens (du XVIIe siècle à 1991) ont été rétroconvertis et seront chargés dans le Sudoc puis dans le catalogue commun en 2005.

Il reste de nombreux fonds non informatisés : ouvrages de la réserve, collections patrimoniales (fonds d'archives, autographes, manuscrits, fonds iconographiques)

1.2. La Bibliothèque centrale des musées nationaux

En 1993, le SBDAG informatise les bibliothèques du réseau des musées nationaux avec le logiciel GEAC-Advance pour le catalogage courant, en UNIMARC. Dans le même temps, la BCMN choisit le prestataire Jouve pour assurer la rétroconversion de son catalogue général (160 000 notices) et d'une partie de ses catalogues de ventes précédemment informatisée sur DBASE au début des années 90 (23 000 notices).

¹⁷ Catalogue collectif des bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Voir Partie 3, point 1.2.

¹⁸ La majeure partie des thèses était recensée dans le catalogue général. Celles-ci ont été rétroconverties par OCLC et, par ailleurs, la totalité a été cataloguée dans Datatrek. Une partie des thèses, imprimée ou microfichée, est donc signalée en double dans le catalogue commun.

¹⁹ Nous en verrons les raisons au paragraphe 2.2.2 de cette partie.

Début 2002, le réseau adopte l'indexation RAMEAU pour les ouvrages entrés à partir de cette période. L'indexation « maison » antérieure n'est pas reprise. Un tiers des ouvrages dans la base ne possède aucune indexation.

Le *Catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux*²⁰ compte aujourd'hui 185 000 notices, dont 150 000 pour la Bibliothèque centrale. Il est accessible depuis juillet 2001 sur le site Internet du Ministère de la Culture et depuis septembre 2003, consultable via le moteur de recherche VKK.

En 2003, seules ont été reprises dans le catalogue commun de l'INHA, les notices bibliographiques avec leurs données d'exemplaires de la Bibliothèque centrale et de son annexe de Flore, soit près de 156 000 notices, les catalogues des bibliothèques des autres musées nationaux n'étant pas destinés à rejoindre le catalogue commun.

Prochainement, 82 000 notices de catalogues de vente rétroconverties enrichiront le catalogue commun.

Actuellement, le réseau procède à la rétroconversion des catalogues des autres bibliothèques de musées. Seules les données d'exemplaires de la BCMN viendront enrichir le catalogue commun.

Il ne reste pas de fonds non informatisés à la BCMN.

1.3. La Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts

Dans les années 80, la BENSBA a participé au réseau de catalogage partagé LIBRA, qui a été par la suite abandonné. En 1992, elle fait l'acquisition du logiciel Opsys pour le catalogage courant. Dans le même temps, dans la perspective du projet de l'INHA, elle commence la rétroconversion des fonds imprimés anciens à partir de ses registres, en interne, en employant des vacataires qui récupèrent les notices dans les grands réservoirs RLIN, OCLC et dans le cédérom de la conversion rétrospective des imprimés (CRI)²¹ de la BN pour les ouvrages français antérieurs à 1970. Ces opérations se sont déroulées régulièrement jusqu'à aujourd'hui. Début 2001, les données migrent sur le logiciel ALOES d'Opsys.

²⁰ <http://www.culture.gouv.fr/documentation/doclvr/pres.htm>.

²¹ Dans ce cédérom, les notices figurent dans leur état d'origine et non comme elles figurent actuellement dans le catalogue BN-OPALE PLUS de la BnF.

Aujourd'hui, pour le catalogage courant, la bibliothèque récupère les notices d'OCLC.

La disparité des sources de dérivation ont conduit à une certaine hétérogénéité du catalogue.

Aujourd'hui, le catalogue versé dans le catalogue commun de l'INHA contient 63 000 notices de monographies et périodiques, correspondant à 100 000 volumes.

Il reste à rétroconvertir un fonds de 30 000 catalogues d'expositions de l'ICOM²², et à cataloguer des ouvrages restant des fonds Lesoufaché et Masson (ouvrages anciens des XVIIe au XVIIIe siècles) qui n'ont pas été trouvés dans les réservoirs.

Le catalogue de la BENSBA n'est pas accessible sur le web, mais seulement en intranet.

1.4. La Bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes

Depuis 1994, la BENC catalogue en UNIMARC avec le logiciel BestSeller, édité par la société Bibliomondo. En novembre-décembre 2003, les données migrent sur le logiciel Portfolio P5. Le cédérom BNF (Bibliographie nationale française) est parfois utilisé pour enrichir des notices cataloguées à la volée. En 2002, la BENC procède à la rétroconversion de 30 000 notices, qu'elle fait effectuer par le prestataire Pritec. En 2003, près de 58 000 notices bibliographiques, issues du catalogage courant et de la rétroconversion sont versées dans le catalogue commun de l'INHA.

Depuis mai 2004, la BENC catalogue ses nouvelles acquisitions dans le Sudoc mais la reprise initiale n'a pas encore eu lieu. Des transferts réguliers quotidiens ont commencé entre le Sudoc et le catalogue local.

Il reste à cataloguer dans le Sudoc 25 000 tirés à part.

Les bibliothèques de l'INHA, de l'ENSBA et de l'ENC utilisent le langage d'indexation RAMEAU depuis le début de leur informatisation, mais la récupérations de notices de réservoirs étrangers (OCLC, RLIN) à la BAA, à

²² ICOM : International council of museums = Conseil international des musées. C'est une « organisation internationale en relation avec l'UNESCO qui s'engage à préserver, à assurer la continuité et à communiquer la valeur du patrimoine culturel et naturel mondial ». Il existe un Centre d'information UNESCO-ICOM, situé à la Maison de l'UNESCO, à Paris. Cf. <http://icom.museum/francais.html> (site consulté le 26/08/2004).

l'ENSBA et ponctuellement à la BENC a introduit de nombreux *Library of Congress Subject Headings* (LCSH) dans leurs catalogues et donc dans le catalogue commun. Cette indexation en anglais n'a pas toujours été complétée par son équivalent RAMEAU. Il y a donc dans le catalogue commun des notices indexées en RAMEAU, des notices contenant des LCSH, des notices comprenant la double indexation RAMEAU et LCSH, des notices de la BCMN avec une indexation « maison », des notices sans aucune indexation (notamment de la BCMN)²³.

Les catalogues des bibliothèques membres font tous l'objet de systèmes informatiques hétérogènes. Les bibliothèques ont un catalogue local (ALOES pour la BENSBA, Portfolio pour la BENC, GEAC pour la BCMN) et /ou participent à un catalogue collectif (le Sudoc pour la BINHA et la BENC, le *Catalogue collectif des musées nationaux* pour la BCMN). Ce sont les données issues de ces systèmes hétérogènes qui ont fusionné dans un catalogue commun.

2. Le catalogue commun

Outre, leur catalogue propre, les quatre bibliothèques participant à l'INHA disposent, depuis le 1^{er} décembre 2003, d'un catalogue commun²⁴ résultant du versement des fonds destinés à rejoindre le site Richelieu dans le futur déménagement.

2.1. Objectifs et enjeux

Les objectifs de ce catalogue commun sont :

- Fournir aux chercheurs en histoire de l'art et archéologie un riche ensemble de ressources bibliographiques.
- Doter la bibliothèque d'un outil de gestion pour la plupart des chantiers préparatoires : recotation, reliure et conditionnement des 265 000 ouvrages

²³ Je n'aborde le sujet de l'indexation que pour en souligner l'hétérogénéité. Dépassant le cadre de cette étude, je ne développerai pas cet aspect.

²⁴ <http://catalogue.inha.fr>

destinés au libre accès, numérisation de fonds patrimoniaux textuels et iconographiques, coordination des acquisitions.

- Saisir les complémentarités des collections des quatre bibliothèques, leurs recoupements et leurs lacunes.

- Donner une visibilité extérieure aux collections de la bibliothèque via un accès Internet au catalogue.

L'enjeu majeur est d'ordre politique : préparer l'intégration des quatre bibliothèques en les dotant d'un catalogue unique.

2.2. Déroulement et réalisation du catalogue commun

Un comité de suivi du projet a été constitué avec un chef de projet, chef du Service de l'informatique documentaire de l'INHA et les responsables des services du catalogue des quatre bibliothèques, pour les spécifications, les paramétrages et les réceptions de prestation. Il travaille en coordination avec le comité de pilotage composé des quatre directrices des bibliothèques partenaires pour les choix stratégiques et avec le Service des systèmes d'information de l'INHA. Un administrateur de la base de données, membre du Service de l'informatique documentaire de l'INHA, est venu rejoindre cette équipe en 2003.

Le catalogue commun a fait l'objet d'un marché public en 2002. Le *Cahier des clauses techniques particulières* (CCTP)²⁵ a été rédigé et une procédure d'appel public à concurrence a été lancée au printemps 2002. A l'été 2002, le logiciel LORIS de la société EverTeam (devenue depuis Ever Ezida) a été choisi.

2.2.1 La reprise des données

En 2003, a eu lieu la reprise des données (trois reprises tests et une reprise finale) des quatre catalogues. La reprise finale, effectuée avec succès le 27 novembre 2003 a pu être validée en février 2004. Le 1^{er} décembre 2003, le catalogue de la bibliothèque de l'INHA est devenu consultable sur Internet.

²⁵ Cf. *Réalisation du catalogue commun de l'INHA, Institut national d'histoire de l'art : cahier des clauses techniques particulières*, mai 2002. Document interne.

Pour chaque reprise, les données de la BAA extraites du Sudoc et celles provenant d'AB6 ont été versées en premier dans Loris via la norme d'échange ISO 2709 car ce sont les plus volumineuses. Considérées de meilleure qualité, elles ont servi de référence et de comparaison à chaque nouvel import. En cas de fusion, les notices du Sudoc sont retenues. Le numéro d'identification de la ou des notices rejetées est conservé dans une zone 039 de la notice retenue. Celle-ci se trouve, en outre, enrichie des données d'exemplaires et des zones bibliographiques 3XX, 503 et 6XX de la ou des notices doublons. Le second catalogue repris a été celui de la BCMN (le plus volumineux après celui de la BAA) : toutes les données du catalogue GEAC de la BCMN ont été extraites à l'exception des données concernant les bibliothèques des musées nationaux. Ont ensuite été extraites d'ALOES les données de la BENSBA et de Portfolio, celles de la BENC. Chaque catalogue de bibliothèque a été décomposé en deux fichiers : les livres anciens antérieurs à 1821 et les autres. Les notices des livres anciens ont fait l'objet d'un traitement à part. En effet, il a été décidé de ne pas dédoublonner ces notices afin de préserver les particularités d'exemplaires des documents anciens, consignées dans les zones de notes.

Les notices bibliographiques et les exemplaires des fonds concernés ont été repris. Concernant les notices d'autorité, seules les autorités auteur Sudoc de la BAA (personnes physiques, collectivités, titres uniformes) ont été chargées dans le catalogue commun. Les fichiers d'autorité des trois autres bibliothèques n'ont pas été importés. Dans la reprise initiale, le contenu des zones 7XX des notices bibliographiques a été relié aux autorités Sudoc, lorsque celles-ci existaient, soit sur le critère PPN²⁶, soit sur une clé de comparaison nommée SORT, constituée d'une concaténation de caractères issus de différents champs UNIMARC, avec un nombre limité de caractères défini pour chaque champs²⁷. Lorsque l'autorité Sudoc n'a pas été trouvée, une notice d'autorité minimale a été créée à partir du contenu des zones 7XX. C'est notamment le cas des notices bibliographiques de la BCMN, de la BENSBA et de la BENC.

²⁶ Pica production number. C'est le n° de notice dans le Sudoc.

²⁷ Il y a un SORT par table dans Loris. A titre d'exemple, voici la composition de la clé pour les autorités auteur personne physique : 200a :1,100,/200a :1,100,/200b :1,60,/200d :1,10,/200c :1,50,/200f :1,15,

En ce qui concerne les notices d'autorité matière²⁸, à la suite d'un problème lors de la troisième reprise test, le fichier RAMEAU du Sudoc n'a pu être repris. Des autorités élémentaires en une seule chaîne (vedettes et sous vedettes attachées), pas seulement RAMEAU, ont été créées à partir des champs 6XX des notices bibliographiques.

2.2.2 Le système de gestion mis en place : LORIS

LORIS est un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) qui s'appuie sur le système de gestion de bases de données relationnel Oracle et sur l'utilisation de tables de données. En avril 2004, le système d'exploitation Windows NT a été remplacé au profit de LINUX. Le marché a fait l'objet d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles : l'une pour le récolement et l'autre pour les acquisitions. Le module de catalogage sera utilisé ponctuellement pour cataloguer des dons et des collections spécifiques de littérature grise et pour modifier les données d'exemplaires (ajout de la cote INHA dans la classification de la bibliothèque du Congrès), caractéristiques d'exemplaires, état matériel, suivi des chantiers de reliure, etc.). Les bibliothèques catalogueront la majeure partie de leurs collections dans leur catalogue local (le Sudoc pour la BINHA et la BENC, ALOES pour la BENSBA, GEAC pour la BCMN). Les nouvelles notices créées et les notices corrigées feront l'objet de transferts réguliers (hebdomadaires pour la BINHA, mensuels pour les trois autres bibliothèques) appelés routines de mises à jour, afin de mettre à jour le catalogue commun.

A l'été 2004, les programmes de routines sont en cours de test. Il y a une chaîne de traitement informatique spécifique par bibliothèque. Le test de la première chaîne de traitement, celle du Sudoc, est presque achevée. Celle de la BCMN va être lancée. Lorsqu'elles seront validées, la vérification d'aptitude (VA) pourra être déclarée, puis la vérification de service régulier (VSR). La réalisation du catalogue informatique de l'INHA n'est donc pas encore terminée.

²⁸ J'évoque le traitement des autorités matière pour information, mais je ne développerai cet aspect dans le cadre de cette étude.

2.3. Contenu et accroissements

Ce catalogue représente environ 532 000 notices bibliographiques, 580 000 exemplaires et 151 000 notices d'autorité auteur et matière complètes et générées confondues. C'est l'état du catalogue à la date du 27 novembre 2003 (date de la reprise finale). Les catalogues locaux de chaque bibliothèque sont plus à jour, puisqu'il n'y a pas encore eu de mises à jour transférées par les routines dans le catalogue commun.

Récapitulatif des fichiers versés :

Ont été versés dans le catalogue commun les notices bibliographiques et leurs données d'exemplaires des fichiers suivants :

Pour la BAA :

- le fichier du Sudoc comprenant monographies et périodiques (220 000 notices)
- le fichier extrait d'AB6 des catalogues de vente (13 000 notices)
- le fichier AB6 des thèses (5 000 notices)

Il faut y ajouter le fichier des autorités auteur (personnes physiques, collectivités, titres uniformes) provenant du Sudoc.

Pour la BCMN :

- 156 000 notices de la Bibliothèque centrale et de son annexe de Flore (catalogue courant et notices rétroconverties) extraites de GEAC.

Pour la BENSBA :

- 62 000 notices extraites d'ALOES.

Pour la BENC :

- 58 000 notices extraites de BestSeller (28 000 notices provenant du catalogage courant et 30 000 notices rétroconverties).

Le catalogue se décline comme suit :

	notices bibliographiques	notices d'exemplaires	notices d'autorité auteur et matière
INHA (ex- BAA)	255 497	273 458	
BCMN	155 845	179 327	
BENSBA	63 170	71 040	
ENC	57 788	57 788	
Total	532 300	581 613	151 008

Le catalogue sera amené à croître rapidement fin 2004 - début 2005, par les routines de mises à jour lorsqu'elles seront prêtes, et par le versement de fonds en cours de rétroconversion : environ 176 000 notices de catalogues de vente : 94 000 notices de catalogues de vente datant du XVIIe à 1991 à la BINHA, 82 000 notices à la BCMN. Il atteindra alors le million de notices. Par la suite, le catalogue sera enrichi par les nouvelles acquisitions annuelles : en 2003, elles s'élèvent à environ 16 500 documents toutes bibliothèques confondues²⁹ et par le catalogage et les rétroconversions à venir de fonds non encore informatisés, notamment à la BINHA, à la BENSBA et à la BENC.

2.4. Architecture du système

Le système choisi est constitué d'une base où ont été versés, dans un premier temps, les fonds informatisés des quatre bibliothèques (la reprise initiale), puis où seront versées, à périodes régulières, les mises à jour (ou routines) des bibliothèques via la norme d'échange ISO 2709, c'est-à-dire les notices enrichies et les notices ajoutées dans les systèmes propres. Les notices supprimées dans les catalogues locaux feront l'objet de listes fournies régulièrement par chaque bibliothèque. Elles seront ensuite supprimées manuellement dans LORIS.

D'autres systèmes auraient pu être choisis : quatre catalogues juxtaposés consultables via la passerelle Z 39.50 qui permet en une seule requête de consulter

des catalogues distincts, ou bien un catalogue constitué des versements, dans un premier temps, des fonds informatisés des quatre bibliothèques puis de l'enrichissement par catalogage direct, avec dérivation des notices dans les systèmes propres. Le premier présentait l'inconvénient de ne pas fournir d'outil de coordination des différents chantiers. Le second impliquait la réalisation, sans doute compliquée, de routines de dérivation.

Une troisième solution a été retenue parce que deux des quatre bibliothèques cataloguent dans le Sudoc.

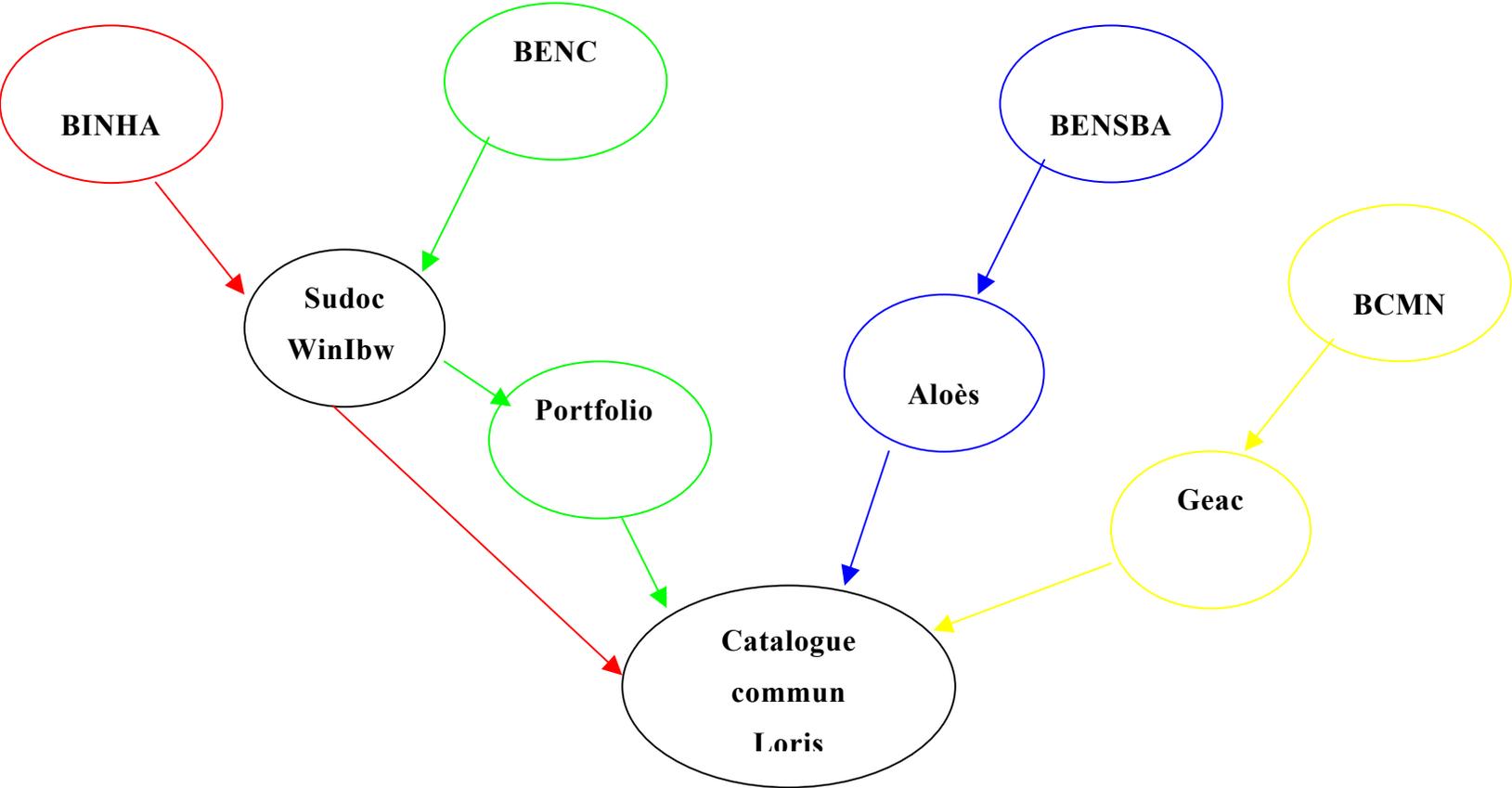
Cette solution comporte cependant des contraintes importantes :

- Difficultés de mises à jour (mises en place de routines régulières d'extraction et dédoublonnage)
- Forte implication d'une équipe de gestion du catalogue à la bibliothèque de l'INHA : administration de l'application et mise à niveau régulière du catalogue (nettoyage, traitement des points d'accès et des autorités).

Pour un meilleur contrôle qualité du catalogue, il serait souhaitable que les quatre bibliothèques cataloguent dans le Sudoc. Les routines de mises à jour s'en trouveraient allégées et le dédoublonnage serait fait en amont dans le Sudoc.

Page suivante : Le cheminement des notices bibliographiques dans le catalogue commun (lorsque les routines seront opérationnelles)

²⁹ En 2003, elles se répartissent comme suit : 11 000 acquisitions à la BINHA, 3100 à la BCMN, 300 à la BENSBA, 2000 à la BENC.



2.5. Tableau des données versées

Fichiers versés dans le catalogue commun de l'INHA :

Les dates indiquent les périodes couvertes par les fichiers.

	Catalogues rétroconvertis	Catalogues courants
BINHA (ex BAA)	Fichier général auteurs-titres des origines à 1989 : récupération OCLC	- MON : 1989-2001 : OCLC - Catalogues de vente, thèses de 1990 à 2002 : Datatrek puis AB6 - PER : CCN-PS A partir d'octobre 2001 : catalogage dans le Sudoc
BCMN	- Catalogue général des origines à 1993 : 160 000 notices - Catalogues de vente : 23 000 notices informatisés sur DBASE	A partir de 1993 : Catalogage dans GEAC
BENSBA	Catalogue général des origines à 1995 : dérivations RLIN, cédérom CRI (Conversion rétrospective des imprimés) de la BnF, OCLC	A partir de 1992 : Catalogage dans ALOES et récupération OCLC
BENC	Catalogue général des origines à 1994 : 30 000 notices	A partir de 1994 : - BestSeller puis Portfolio - Episodiquement, récupération OCLC et cédérom BNF (Bibliographie nationale française)

L'hétérogénéité de la base :

L'hétérogénéité des systèmes utilisés au catalogage, les nombreuses rétroconversions et dérivations de notices de sources différentes, les disparités du catalogage courant selon les époques et les sites, l'absence de normes aux époques anciennes, font du catalogue commun une base hétérogène où ont été versés des catalogues de qualité moyenne.

2.6. Le problème des doublons

2.6.1 L'état de la base

Il y a doublon dans un catalogue quand il existe plusieurs notices bibliographiques pour un même document, plusieurs descriptions pour une seule entité. Selon un rapport³⁰ rédigé en décembre 2003 d'après un comptage manuel par sondages effectués dans la base, il a été dénombré environ 15% de doublons de notices bibliographiques dans le catalogue commun de l'INHA, à l'issue de la reprise initiale des quatre catalogues. Si l'on balaye l'index des titres en particulier, et que l'on compare des titres identiques avec les dates d'édition et les noms d'éditeurs, on constate effectivement un grand nombre de notices en double et même beaucoup de triplons et un nombre non négligeable de quadruplons³¹. A vue d'œil, la base pourrait même comporter autour de 20% de notices bibliographiques en double ou en triple. Cela n'est pas surprenant si l'on se souvient que certains domaines couverts par les bibliothèques se recoupent et que des doublons proviennent des différentes rétroconversions dans les catalogues locaux. Par manque de temps, il n'y a pas eu ni estimation du taux de recouvrement des quatre catalogues avant la reprise, ni travail de dédoublonnage, ni de nettoyage.

2.6.2 Pourquoi dédoublonner ?

Le dédoublonnage fait partie de la cohérence et de la qualité d'une base bibliographique. Il facilite la consultation dans les catalogues pour le public par l'amélioration de l'identification des documents et donc de leur accès. Il facilite le travail des professionnels, et améliore la production du catalogue, notamment en faisant gagner du temps au catalogueur pour déterminer quelle notice présente dans la base correspond bien à l'ouvrage qu'il a en main. Il participe là aussi à l'amélioration des procédures d'identification des documents. Il donne plus de lisibilité au catalogue pour planifier par la suite des programmes de corrections. Dans le cadre de l'INHA, cela permettra en outre d'établir un « état des collections » du catalogue, de connaître les documents en plusieurs exemplaires

³⁰ Cf. Annexe 2.

³¹ Cf. Annexe 3.

afin d'organiser le futur libre-accès dans la salle Labrouste et les magasins attenants.

Cependant certains grands catalogues collectifs anglo-saxons (OCLC, RLIN) ont pour principe de ne pas dédoubler les notices des bibliothèques nationales, considérées comme responsables de leur production. Certaines de leurs notices coexistent donc en tant que doublons. Seuls les autres membres sont censés se raccrocher à la notice de leur bibliothèque nationale ou celle de leur choix pour les pays non représentés. Les doublons restants sont supprimés par programme informatique en reprenant leurs données locales³².

Dans la troisième partie, nous aurons l'opportunité d'étudier les principes et procédures de dédoublonnage de deux institutions françaises : la Bibliothèque nationale de France et le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Sudoc.

2.6.3 Le dédoublonnage automatique des notices bibliographiques

« Il désigne l'opération consistant à déterminer, au moment d'un import de notices bibliographiques, si une notice en cours d'importation est identique à une notice déjà présente dans le catalogue. Pour identifier les doublons potentiels, le logiciel d'import doit lancer une requête sur des critères de dédoublonnage³³ ».

Lors des reprises, une clé alphanumérique de dédoublonnage automatique pour la table catalogue, nommée SORT, a été définie par les quatre bibliothèques partenaires. Elle est constituée d'une concaténation de caractères contenus dans certains champs UNIMARC préalablement sélectionnés. Un nombre limité de caractères est défini pour chaque champ.

Composition de la clé de dédoublonnage des notices bibliographiques :

Etiquettes	nombre maximum de caractères
200\$a	100
200\$e	50
700\$a/710\$a/200\$f	50

³² Ces informations sur le dédoublonnage des catalogues collectifs anglo-saxons m'ont été fournies par Pascale Vigier dans un mail du 23/09/2004.

³³ Cf. *Cahier des clauses techniques particulières*, p. 22.

200\$h,200\$i,200\$v	15
210\$d	8
210\$c	6
215\$a	6 (n° de lot)
205\$a	2
010\$a/011\$a	13
503\$d	4
503\$j	4
503\$m	4

On remarquera la finesse de la clé : elle prend en compte des zones telles que les 200\$h, 200\$i et 200\$v (titre de partie) afin de pouvoir détecter des doublons dans les grandes collections en histoire de l'art (comme *Le Corpus vasorum antiquorum* ou *Le Corpus vitrearum*), ou les zones 503\$d, 503\$j, 503\$m (titre de forme), afin de pouvoir déceler des doublons parmi les notices des nombreux catalogues de vente et d'exposition possédés par les bibliothèques.

L'ordre des champs de la clé détermine l'ordre d'examen des champs de chaque notice importée. C'est-à-dire que sont examinés d'abord les 100 premiers caractères du titre propre (200\$a), puis les 50 premiers caractères du complément de titre, s'il y en a un (200\$e), puis les 50 premiers caractères du nom d'auteur personne physique (700\$a ou 200\$f) ou collectivité (710\$a), etc.

Lorsqu'un doublon est détecté, la notice déjà présente dans le catalogue est enrichie des données d'exemplaires (ou d'état de collection) de la notice importée ainsi que des zones bibliographiques suivantes : 3XX, 503, 6XX. C'est donc un catalogue fusionné : pour une même notice sont rattachés les exemplaires de bibliothèques différentes.

Le numéro d'identification (dit clé LORIS) de la notice doublon (notice fille) est alors stocké dans l'étiquette UNIMARC 039, derrière le numéro d'identification de la notice retenue (notice mère).

Ce traitement a permis de repérer automatiquement 5370 doublons bibliographiques lors de la reprise initiale, versés dans une table doublons, soit 1% de la base.

Les routines de mises à jour se feront sur le même critère de dédoublement. La règle à appliquer sera cependant différente : « une nouvelle notice, importée pour la première fois dans le catalogue commun, après avoir été créée dans le catalogue de l'une des bibliothèques et extraite, sera la notice de référence, quelle que soit son origine³⁴ ».

2.6.3.1 Des raisons à ce faible taux de dédoublement ?

La persistance d'un si grand nombre de doublons est due, en partie, au manque d'efficacité du programme de dédoublement. Une clé « étroite », nous l'avons vu, a été construite pour prendre en compte les spécificités des quatre bibliothèques afin d'éviter de fusionner des notices d'ouvrages différents. Le risque est grand de confondre, par exemple, des catalogues de vente qui ont lieu souvent dans les mêmes domaines, le même jour. Les doublons identifiés sont donc peu nombreux mais fiables. Tout dédoublement, automatique ou manuel, doit s'effectuer avec prudence. Il est préférable d'avoir des doublons dans une base que fusionner par erreur des notices qu'il serait difficile de reconstituer par la suite.

Le peu d'efficacité de la clé de dédoublement est dû aussi à d'autres causes :

- au nombre important de notices succinctes dues aux rétroconversions.
- au manque de cohérence et à l'hétérogénéité du catalogage : notices formatées de façon plus ou moins complètes, règles de catalogage diversement suivies selon les époques et selon les sites voire absence de normes à certaines époques.

Il en résulte donc un grand nombre de notices non identiques pour un même ouvrage.

2.6.3.2 Les risques de création de nouveaux doublons

De nouveaux doublons peuvent être générés lors :

- d'opérations automatiques comme :

- ✓ les routines de mise à jour. L'algorithme de dédoublement étant le même que celui de la reprise initiale, on peut supposer que le taux d'efficacité sera limité aussi pour les routines, malgré l'actuelle normalisation du catalogage.

³⁴ Cf. CCTP, p. 36.

✓ les chargements de notices (rétroconversion des catalogues de vente notamment).

- d'erreurs inhérentes aux tâches professionnelles courantes de catalogage et lors des acquisitions.

2.6.4 Les notices d'autorité auteur

La base comporte de nombreux doublons, pour lesquels il n'y a pas eu de comptage. Lors de la reprise initiale, un programme de dédoublonnage dans la chaîne de traitement a été mise en œuvre (cf. § 2.2.1), mais de nombreuses notices ont été générées lorsque les points d'accès des notices bibliographiques n'étaient pas strictement identiques aux autorités Sudoc³⁵, lorsque l'appareillage sur la chaîne de caractères (SORT) n'était pas exact. Des notices ont été générées aussi en cas d'absence d'autorités Sudoc³⁶.

Loris propose une procédure de dédoublonnage semi-automatique des autorités par modification globale. C'est un module assez lourd et peu convivial qui demande de délier toutes les notices bibliographiques de la notice d'autorité doublon et de les rattacher une par une à la notice retenue. D'autre part, la modification est globale, lorsque que l'autorité se trouve dans un seul champs, sinon il faut répéter l'opération autant de fois que l'autorité se trouve dans un champs différent (710, 711, 712). Ce dispositif pourra être utilisé, mais actuellement la priorité est donnée au dédoublonnage des notices bibliographiques (cf. troisième partie, chapitre 2).

L'élimination des doublons bibliographiques de la reprise initiale ne pourra être effectué désormais que de manière semi-automatique à l'aide du module de fusion que je présenterai dans la troisième partie. Ceci fera l'objet du projet.

³⁵ Cf. Annexe 4-1.

³⁶ Cf. Annexe 4-2.

3. Les corrections sur chaque site : état de l'existant

A la BINHA :

- De multiples erreurs de cotes, préjudiciables à la communication des documents, sont corrigées régulièrement par la chef du Service accueil du public et magasins et la chef du Service catalogue dans le Sudoc. Ces erreurs sont identifiées par le personnel et les lecteurs lors du service public en salle de lecture et, depuis peu par, par le récolement partiel qui est mené en magasins pour sélectionner les ouvrages qui seront mis en libre accès dans la salle Labrouste. De ce fait, le catalogage de certains ouvrages qui n'ont jamais été signalés est rattrapé.
- L'administrateur de la base de données a commencé à constituer un dossier de 1300 notices doublons détectées dans le catalogue commun.
- Le service du catalogue supprime des doublons dans le cadre du catalogage dans le Sudoc (604³⁷ en 2003, 400 en 2002³⁸). L'interface professionnelle WinIBW du Sudoc signale la création des doublons lors du catalogage en ligne. Ces doublons créés par la BINHA sont supprimés le lendemain par le service.
- Dans le cadre de la rétroconversion des catalogues de vente d'art, les notices de la BCMN seront rapprochées de celles de l'INHA pour supprimer les éventuels doublons.

A la BCMN :

- Des corrections de la rétroconversion ont été effectuées au début, mais n'ont pas été terminées. Un certain nombre de notices bibliographiques ont été dédoublonnées lors de la rétroconversion à l'aide d'une clé alliant l'ISBN et le titre, mais des doublons subsistent.

En 2003, la BCMN a contribué à la cohérence des index d'autorités auteur et matière du *Catalogue collectif des musées nationaux* :

- corrections des accès auteur personnes physiques : il s'agissait de corriger et de compléter les noms et les dates dans les champs 200, 700, 701, 702 des notices bibliographiques. L'index auteur a ainsi été corrigé de la lettre A à Si. Les vérifications ont été effectuées à partir du cédérom *BNF Autorités* et des

³⁷ Cf. *Institut national d'histoire de l'art : rapport d'activité 2003*. Document interne.

catalogues de bibliothèques en ligne. Ce travail a permis de mettre à jour les zones 700 des notices bibliographiques provenant de la BCMN dans le catalogue commun.

- corrections des accès matière collectivités noms de musées : les corrections ont été effectuées sur la forme des noms, selon les normes en vigueur, et sur les champ UNIMARC (corrections du champs 607 en 601). Dans le catalogue commun, ce travail apparaîtra lors des routines de mise à jour.

Ces deux opérations sont poursuivies dans le cadre d'une convention³⁹ signée entre la BCMN et l'INHA prévoyant, à compter du 1^{er} juin 2004, une participation à l'avancement des chantiers préparatoires : un équivalent temps plein est prévu pour des travaux sur le catalogue commun, la rétroconversion des catalogues non informatisés ainsi qu'au développement d'un portail des bibliothèques d'art.

La BCMN travaille en outre à l'uniformisation des titres de collections (n° ISSN) de son catalogue collectif.

A la BENSBA :

Des corrections d'erreurs dans les notices rétroconverties sont faites au coup par coup. Toutes les corrections effectuées mettront à jour le catalogue commun lors des routines.

A la BENC :

- Les corrections les plus importantes des notices rétroconverties ont été faites avant le versement dans le catalogue commun.
- La participation de la BINHA et de la BENC au Sudoc limitera à l'avenir la création de doublons en ce qui concerne les nouvelles acquisitions.

³⁸ Cf. Bibliothèque d'art et d'archéologie, Jacques Doucet. *Rapport d'activité 2002*. Document interne.

³⁹ *Convention relative à l'intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux à l'Institut national d'histoire de l'art*. Mars 2004. Document interne.

Partie 3 : Le traitement des doublons : projet

1. Expériences de dédoublonnage et de contrôle qualité dans deux établissements extérieurs

J'évoquerai dans ce chapitre deux organisations relatives au contrôle qualité du catalogue et au dédoublonnage des notices. La Bibliothèque nationale de France, où j'ai effectué un stage d'une semaine et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur basée à Montpellier, où je me suis rendue en visite, sont des établissements expérimentés en contrôle qualité de catalogue, dédoublonnage et fusions de fichiers disparates. Ceci n'est pas une description complète des opérations qui y sont menées, mais plutôt une mise en relief des divergences et des ressemblances que j'ai pu mettre en parallèle avec le fonctionnement des quatre bibliothèques étudiées plus haut, afin d'essayer d'en tirer quelques leçons.

1.1. Le service de coordination générale du catalogue de la BnF

A la BnF, le Service de la coordination générale du catalogue (SCG)⁴⁰, constitué de deux bureaux, le Bureau de la cohérence du catalogue (BCC) et le Bureau de la formation et outils du catalogueur (BFO) a pour mission de garantir la qualité et la cohérence du catalogue et des produits bibliographiques qui en dérivent. Ce service s'inscrit au sein de l'Agence bibliographique nationale qui fait partie de la Direction des services et des réseaux⁴¹.

Le Bureau de la cohérence du catalogue, composé d'une trentaine de personnes, partagé en deux équipes distinctes, assure les corrections des notices bibliographiques d'une part et les corrections, le dédoublonnage des notices

⁴⁰ Réorganisé en 2003, il est issu du Service de coordination bibliographique (SCB) qui regroupait le Bureau de la qualité du catalogue (BQC) et les bureaux des fichiers d'autorité.

⁴¹ La BnF se divise en trois directions et quatre délégations. Les trois directions sont : la Direction des services et des réseaux, la Direction des collections et la Direction de l'administration et du personnel.

d'autorité d'autre part. Il crée aussi des notices d'autorité auteur⁴² françaises complètes pour les notices de la conversion rétrospective des imprimés.

D'autre part, un Comité du catalogue a été créé en octobre 2002, chargé de mettre en place la politique bibliographique de l'établissement et la stratégie des produits bibliographiques. Composé d'une quinzaine de membres, il se réunit tous les deux mois pour dégager les grandes orientations de la politique du catalogue.

En novembre 2003, le catalogue de la BnF, BN-OPALE PLUS s'élève à plus de 8 millions de notices bibliographiques, plus de 4 millions de notices d'autorité, près de 14 millions de notices d'exemplaires. Il est issu du chargement⁴³ des notices de la conversion rétrospective des imprimés (CRI), du versement des deux bases informatiques de catalogage courant, GEAC-LA (GEAC Libre-accès) et BN-OPALE⁴⁴ et de la base des ouvrages récolés SYCOMORE⁴⁵. Commencé en 1988, le chantier de conversion rétrospective⁴⁶, par saisie directe des notices, se termine en 1999. Les fichiers et les catalogues papier ont été préparés avant la saisie, de façon plus ou moins complète selon les fichiers : reconstitutions de notices, catalogage complet en format INTERMARC, réécriture totale ou partielle de notices, ajouts d'accès auteurs et de titres, corrections de cotes. Les notices principales et secondaires ont été saisies et de nombreux doublons ont été générés. Par souci de ne perdre aucune information, des fichiers redondants⁴⁷ ont été versés. Des opérations de dédoublonnage automatique (sur le critère cote, accompagné du nom de l'auteur et d'une partie du titre) et manuel (sur listings) pendant la conversion rétrospective ont été lancées et ont permis d'éliminer près de 815 000 notices bibliographiques, soit 15% des notices versées. A partir de 1996, à défaut de pouvoir éliminer tous les doublons, l'équipe du chantier garde la trace des doublons détectés dans une zone spéciale du format INTERMARC (la zone 983),

⁴² Le BCC ne crée pas de notices RAMEAU. Les créations et modification de ces notices sont prises en charge par le Centre national RAMEAU, dépendant aussi de l'Agence bibliographique nationale.

⁴³ Il y a eu plusieurs migrations entre 1997 et 2002.

⁴⁴ Jusqu'à leur fermeture début 2002, GEAC-LA était la base de catalogage des ouvrages en libre-accès et BN-OPALE la base des ouvrages rangés en magasin, et notamment ceux du dépôt légal.

⁴⁵ SYCOMORE est le système qui a servi à l'enregistrement des cotes des documents conservés dans les magasins et les salles de travail de Richelieu, lors du récolement au début des années 90.

⁴⁶ Cf. le bilan du chantier de conversion rétrospective de A. M. Beaugendre, cité en bibliographie.

⁴⁷ Par exemple, le fichier de l'Histoire de France est versé, alors qu'il se recoupe avec le Catalogue général des imprimés. Cela a occasionné 200 000 doublons qui restent à éliminer.

soit 23 194 doublons. Bien évidemment, malgré ces procédures, il reste de nombreux doublons à éliminer.

En 2003, le SCG produit un document recensant les différents chantiers de corrections et de dédoublonnage à mener, intitulé : *Programme de corrections de BN-OPALE PLUS*⁴⁸. Ce programme, établi sur 3 ans (de juillet 2003 à juin 2006), présente une typologie des corrections, en établissant des priorités ainsi qu'une répartition du travail entre le SCG et les services producteurs de notices de la Direction des collections et la Bibliographie nationale française. Les corrections sont réparties en trois types :

- Les corrections à la demande signalées sur bordereaux intitulés « questions sur le catalogue ». Ce sont des bordereaux remplis par les catalogueurs et les personnels des salles de lecture, par des lecteurs sur place et à distance, des clients des produits bibliographiques⁴⁹.
- Les programmes de corrections ou chantiers pour lesquels la faisabilité doit être étudiée, les priorités établies ainsi que le partage des tâches.
- Les corrections automatisées à lancer sur la base. Le SCG souhaite le plus possible demander au Département des services informatiques de développer des programmes de corrections et de dédoublonnage automatisés. Il envisage d'en demander certains dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens (COM). Ces corrections de masse sont inscrites dans le plan de charge du Département des systèmes d'informations (DSI) mais difficiles et longues à mettre en oeuvre. Faute de programmes de corrections automatiques, le SCG assure donc du dédoublonnage manuel à partir de listings produits par le DSI, sur de petits chantiers.

L'organisation du travail au sein du Bureau de la cohérence du catalogue :

Une équipe de 10 personnes corrige les notices bibliographiques :

Le travail est partagé entre :

⁴⁸ Il est issu d'une liste de listings à extraire par le Département des systèmes d'informations, établie par A.-M. Beaugendre, alors directrice du BQC, en 2001, avant la fermeture des bases BN-OPALE et GEAC-LA.

⁴⁹ Près de 10 000 bordereaux ont été accumulés, entre 1997 et 2002, pendant les migrations vers BN-OPALE PLUS des différents catalogues lorsque toute modification était impossible dans la base. Les corrections sont devenues possibles depuis la mise en place du module de production du catalogue (PCA) début 2002.

- Les corrections des bordereaux d'anomalies, tâche prioritaire. De nouveaux bordereaux sont régulièrement transmis au SCG mais à un rythme moins soutenu que par le passé. Ils signalent surtout des erreurs de cotes. Leurs corrections sont prioritaires car elles améliorent la communication des documents. Chaque bordereau à traiter est un cas unique, souvent complexe⁵⁰. Le bibliothécaire analyse chaque cas pour déterminer s'il doit être traité en urgence, si sa non résolution entraîne ou non un problème crucial de communication.

- Les chantiers listés dans le *Programme de corrections de BN OPALE PLUS*, auxquels s'ajoutent de petits chantiers supplémentaires effectués en collaboration avec les services de la Direction des collections. Ceux-ci effectuent les corrections concernant la reconstitution de « l'épine dorsale »⁵¹ et le BCC les corrections bibliographiques⁵² et le dédoublonnage des notices concernées. Actuellement, l'équipe des corrections bibliographiques, travaillant en manuel, se dirige vers de petits chantiers limités, au résultat visible assez rapidement. L'équipe fait peu de dédoublonnage car les corrections de cotes sont encore prioritaires.

Une équipe de 13 personnes travaille sur les notices d'autorité auteurs et titres⁵³ :

Le fichier des autorités de BN-OPALE PLUS résulte de la fusion des notices d'autorité élémentaires, dites NAU, créées automatiquement, pendant la rétroconversion, à partir des points d'accès 100, 110, 700, 710 des notices bibliographiques de tous les catalogues, et du versement du fichier d'autorité auteur et matière de BN-OPALE. Là aussi, il y a eu génération de très nombreux doublons car il n'y a pas eu dédoublonnage des autorités élémentaires de la CRI.

Les bibliothécaires du secteur se répartissent en petites équipes de deux ou trois personnes spécialisées dans les différents types d'autorités auteurs et titres : PEP (personne physique), ORG (organisation-collectivité), TIC (titre conventionnel),

⁵⁰ Il a été estimé à 1 heure 30, le temps moyen passé à corriger chaque bordereau. Le temps passé à corriger et dédoubler les autorités n'a pas été estimé.

⁵¹ Lors de la fusion des bases dans BN-OPALE PLUS, les notices bibliographiques des différents catalogues n'ont pas toujours « trouvé » leurs données d'exemplaires issues de SYCOMORE, et inversement. C'est ce que l'on appelle la rupture de l'épine dorsale.

⁵² Il crée notamment des notices pour des documents jamais catalogués pendant la période postérieure à 1830.

⁵³ Une personne est affectée à la coordination et à la correction des notices RAMEAU dans le service, mais je n'en parlerai pas dans le cadre de ce travail.

TUT (titre uniforme textuel), TUM (titre uniforme musical)⁵⁴. Chacun relit, par sondage, des notices créées dans les différents départements producteurs afin de s'assurer que la production courante ne génère pas de nouvelles erreurs.

L'activité principale est le dédoublonnage manuel programmé dans les chantiers, et à partir des listings, édités quotidiennement par le DSI, d'anomalies identifiées contenues dans les notices produites et modifiées par les catalogueurs. Un listing par type d'autorité est édité. Une première relecture est effectuée par le correspondant autorités dans chaque département⁵⁵ qui signale les doublons et assure les corrections courantes. Une deuxième relecture est réalisée par le correspondant du BCC qui effectue les corrections et le dédoublonnage nécessaires. Le Système d'information (SI)⁵⁶ permet, par une fonction très simple, de remplacer une notice par une autre et de rattacher les notices bibliographiques associées de la notice rejetée à la forme d'autorité retenue.

La priorité du service est d'éliminer les doublons de notices complètes issues de fichiers différents, normaliser les accès, supprimer les NAU afin d'améliorer la recherche dans le catalogue.

Actuellement, les chantiers prioritaires du secteur sont :

- la mise à jour des produits : le cédérom *BNF Autorités*, les autorités sur le web.
- les chantiers programmés par le Comité du catalogue parmi lesquels figurent :

- ✓ le dédoublonnage de notices complètes non fusionnées⁵⁷ avec l'autorité RAMEAU identique, à partir de listings tirés à la fermeture de BN-OPALE. Ce travail fait l'objet d'un chantier manuel réparti par ordre alphabétique dans l'équipe des autorités (environ 3000 autorités partagées entre 13 personnes). Il est pratiquement terminé.

- ✓ les corrections et dédoublonnage d'un corpus de notices d'autorité auteur relevant de la production française qui s'appuie sur le célèbre manuel de littérature *Lagarde et Michard 20^{ème} siècle*. 652 noms d'auteurs étudiés ou cités

⁵⁴ Cf. le site de la BnF : <http://www.bnf.fr>, rubrique « Informations pour les professionnels ».

⁵⁵ Dans chaque département, il y a un correspondant spécialisé dans un ou plusieurs types d'autorités.

⁵⁶ Le Système d'information de la BnF est un système intégré « maison » créé par Cap Gemini. Le contrat ayant été rompu en juillet 1999, le développement du système a été repris par la société Thalès.

dans le volume ont été relevés et répartis entre les agents du service. Le chantier est en voie d'achèvement.

✓ un chantier similaire est prévu pour corriger les titres uniformes textuels (TUT) de la littérature médiévale française à partir du volume sur le Moyen âge de *Lagarde et Michard*. Il est prévu, à partir de ce programme, lorsque les corrections de cotes seront en voie d'achèvement, d'organiser des chantiers globaux : à partir des corrections de notices d'autorité, dédoublonner dans la foulée les notices bibliographiques rattachées et traiter les données locales.

1.2. L'ABES

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur⁵⁸, composée d'une cinquantaine de personnes, a conçu et mis en place le Sudoc qui a ouvert au printemps 2000. Outil de catalogage partagé⁵⁹, il regroupe aujourd'hui 948 bibliothèques réparties dans 131 établissements, dépendant pour la plupart de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation au Ministère de l'éducation nationale (services communs de la documentation des universités, bibliothèques de grands établissements), qui fonctionnent en réseau. Fin 2003, la base contient plus de 6 millions de notices bibliographiques et plus d'un million de notices d'autorité.

A l'origine, les données constituant le Sudoc ont été extraites de cinq réseaux et versées dans l'ordre suivant : BN-OPALE et son fichier d'autorité converti d'INTERMARC en UNIMARC, SIBIL-France, OCLC-AUROC, ainsi que le CCN-PS et Téléthèses. Le déploiement s'est poursuivi avec l'arrivée de 22 bibliothèques universitaires « hors sources » en 2002 et de bibliothèques spécialisées ou dépendant de ministères autres que celui de l'Education nationale en 2003.

Lors des chargements successifs, un programme de dédoublonnage automatique, racheté à OCLC, a été mis en œuvre. Pour chaque lot de notices entrantes, le

⁵⁷ Les notices d'autorités matière RAMEAU (AMA) ont fusionné avec les notices d'autorité auteur correspondantes lors du chargement initial des notices de BN-OPALE vers BN-OPALE PLUS, en août 1997. Pour fusionner, les notices devaient avoir comme vedettes des chaînes de caractères strictement identiques. 24 969 notices ont ainsi été fusionnées.

⁵⁸ <http://www.abes.fr>

⁵⁹ Le Sudoc a une autre mission importante que je ne développerai pas ici : le prêt entre bibliothèques.

système procède par comparaison de 14 paires de zones. Après comparaison, un taux de similarité est déterminé :

- à partir de 90% de similarité, les notices fusionnent.
- si le taux se situe entre 70 et 89,999%, les notices sont marquées comme doublons possibles, (ce sont les « candidats doublons »), d'un statut B dans la zone 008 d'UNIMARC et d'une zone 024 contenant le numéro de la notice préférée. L'administrateur de l'ABES ou les catalogueurs dans les établissements ont alors la possibilité de fusionner ou de ne pas fusionner les notices proposées comme candidats doublons, en utilisant l'une des tables de fusion prévues dans WinIBW.
- en dessous de ce taux de pondération, les notices sont laissées en l'état.

Lorsque le système ne détecte pas des notices équivalentes, tout catalogueur travaillant dans le réseau peut signaler un doublon de notice bibliographique ou d'autorité à l'ABES, par l'envoi d'un message dans la « Boîte à doublons⁶⁰ ». Une petite équipe du service Données de l'ABES (3,5 ETP sur 11 personnes) se charge de traiter ces notices. Actuellement, la base comporte en tout un peu plus de 645 000 notices signalées comme doublons⁶¹.

Les chargements des catalogues rétroconvertis des bibliothèques déployées génèrent de nombreux nouveaux doublons. Désormais, pour les éviter, et comme alternative aux programmes de comparaison qui ne les détectent pas tous, l'ABES propose la recherche des notices dans le Sudoc et la création d'exemplaires automatiques pour le rétrospectif. Après calcul du taux de recouvrement entre le Sudoc et les catalogues locaux pour les notices entrantes, et si celui-ci est élevé, l'ABES recherche automatiquement les notices par l'ISBN ou lance une requête auteur/titre/date, d'après une liste que lui fournit la bibliothèque dans un fichier. Si la notice est trouvée dans le Sudoc, seules les données locales (nouveaux exemplaires) sont ajoutées et seules sont chargées les notices qui n'ont pas été trouvées dans le Sudoc.

La petite équipe de l'ABES travaille sur les anomalies de chargements, sur l'élimination manuelle des notices de la Boîte à doublons et sur le dédoublonnage des notices d'autorité. Elle compte sur les catalogueurs du réseau pour fusionner

⁶⁰ La Boîte à doublons reçoit en moyenne le signalement de 1000 doublons bibliographiques et de 400 notices d'autorité par mois. Cf. le site de l'ABES.

les notices bibliographiques⁶² de statut B. Pour les corrections de notices, l'ABES s'appuie aussi sur le réseau et compte sur la qualité du travail en amont, à travers les formations des catalogueurs et des coordinateurs.

Pour résorber le nombre volumineux des doublons dans la base, l'ABES souhaite impliquer davantage les catalogueurs. Elle a lancé, cet été, une campagne de dédoublonnage pour 2004-2005 envers les 2500 catalogueurs du réseau. Elle propose une stratégie radicale d'élimination des candidats doublons bibliographiques (environ 440 000). Elle a calculé que si chaque catalogueur traite un minimum de 50 notices par mois, toutes les notices de statut B actuelles seraient supprimées en moins d'un an. Elle annonce qu'un bilan statistique sera fait aux alentours de Noël 2004 afin de vérifier le nombre de statuts B traités. L'ABES proposera aussi à l'automne aux « bonnes volontés » du réseau (une personne par établissement) de traiter directement les doublons détectés envoyés dans la Boîte à doublons par les catalogueurs de l'établissement.

Le dédoublonnage se fait « en central » dans le cadre du Sudoc. Les notices fusionnées sont ensuite traitées en local lors des transferts réguliers (l'ABES conseille de prévoir un grand nombre de critères de dédoublonnage pour charger les notices Sudoc dans la base locale : le PPN, mais aussi le numéro source suivant l'origine des notices locales avant le catalogage dans le Sudoc)⁶³.

1.3. Les enseignements que l'on pourrait tirer de ces expériences

Ces deux établissements, nous le constatons, ont des pratiques différentes en matière d'élimination de doublons et de contrôle qualité des catalogues. Ils ont aussi des missions et des moyens différents en outils informatiques et en personnel.

⁶¹ Cf. *Bulletin d'information mensuel sur le Sudoc*, n° 59, décembre 2003. P. 4.

⁶² Les notices bibliographiques sont traitées par des tables de fusion. Leur élimination donne droit à une rémunération (bonification de 0,53 € par notice en 2003). Il n'y a pas de tables de fusion pour les autorités car celles-ci ne sont pas normalisées. Elles font donc l'objet d'un travail manuel.

⁶³ Cf. sur le site de l'ABES le *Dossier décrivant les spécifications pour les échanges de données entre le Sudoc et les SIGB*.

Un service complet, à la BnF, consacre une grande partie de son temps⁶⁴ à la cohérence du catalogue, mais ne peut compter que sur ses propres forces. Celui-ci travaille, pour le moment, beaucoup en manuel en attendant le développement de programmes de corrections informatiques. A l'ABES, où les moyens sont plus faibles notamment en personnel, mais où un programme de dédoublonnage automatique sophistiqué a été mis au point, on compte sur le réseau pour assurer la qualité du catalogue collectif⁶⁵.

A la bibliothèque de l'INHA, où tout est à créer en matière de cohérence des données, les moyens technologiques et humains y sont moindres, mais la volumétrie à traiter aussi. Cependant, on peut s'appuyer sur les deux exemples décrits plus haut pour tenter de proposer une organisation du travail.

Les personnes que j'ai rencontrées lors du stage à la BnF m'ont beaucoup aidé pour la méthodologie de ce projet. Elles m'ont conseillé notamment de :

- établir un état des lieux des catalogues versés dans le catalogue commun, rétrospectifs et courants des quatre bibliothèques afin d'avoir un aperçu des données récupérées.
- recueillir, dans la mesure du possible, des informations sur les types et niveaux de catalogage dans chaque site et aux différentes époques et de repérer les différentes strates de catalogage.
- repérer si les bibliothèques avaient pu identifier, lors de la rétroconversion et de l'informatisation de leur catalogue, des informations ou des erreurs qu'elles auraient mis à part dans des zones du format UNIMARC non visibles à l'OPAC, afin de les corriger automatiquement par la suite, ou d'en faire éditer des listings à reprendre manuellement.
- voir si des opérations de dédoublonnage ont déjà été effectuées lors des rétroconversions.

J'ai donc pris contact avec les responsables des quatre catalogues et avec d'autres personnes susceptibles de me renseigner. J'ai rencontré cependant plusieurs difficultés :

⁶⁴ Les agents du BCC participent également au service public et donnent des formations.

⁶⁵ L'ABES bénéficie cependant du travail effectué par les équipes BnF : ajouts et corrections des notices bibliographiques et d'autorité transférées mensuellement qui constituent un des réservoirs de la base de production.

Toutes les personnes rencontrées étaient relativement récentes sur leur poste et avaient pris part tardivement aux opérations d'informatisation du catalogue de leur bibliothèque. De ce fait, toutes les informations collectées ont été orales et je me suis aperçue que les bibliothèques n'avaient pas eu le temps ou pas eu les moyens de lister les erreurs, comme cela avait été fait à la BnF (où les problèmes avaient été décelés au cours des migrations, et signalés dans les notices elles-mêmes (CRI, BN-OPALE) et sous forme de bordereaux). J'ai donc récolté des informations éparpillées, qui ne pourront pas être reprises informatiquement, en tout cas dans l'immédiat. Cependant cela n'empêchera à l'avenir pas de mettre sur pied des systèmes de repérage d'erreurs à traiter (autre que le simple balayage des index) comme nous le verrons dans les propositions en conclusion.

Cependant la BnF m'a donné des pistes intéressantes en matière d'organisation du travail en chantiers et l'ABES m'a sensibilisé sur la notion de réseau et de partage.

2. Le dédoublonnage des notices bibliographiques à l'INHA

Dans le domaine du contrôle qualité des catalogues et du dédoublonnage, les moyens automatiques étant assez faibles et limités, le gros du travail repose sur des moyens humains. Le catalogue commun, après la reprise initiale des quatre catalogues, est un catalogue « brut ». Le travail de cohérence des données est totalement à organiser. Le projet consiste donc à mettre en place l'opération de dédoublonnage des notices bibliographiques postérieures à 1821 de la reprise initiale dans le catalogue commun de l'INHA.

2.1. Objectif

Outre nettoyer la base, la rendre plus « lisible » et de meilleure qualité, l'objectif majeur de l'élimination des notices bibliographiques dans le catalogue commun est l'évaluation des exemplaires en double ou en triple en vue de préparer l'intégration des quatre collections dans la future bibliothèque. Evaluer les collections permettra de déterminer les exemplaires à garder, ceux à désherber, de calculer les mètres

linéaires pour aménager la salle Labrouste, les magasins attenants en libre-accès et les magasins de conservation.

Cette meilleure connaissance des collections permettra aussi un ajustement de la politique d'acquisition.

2.2. Contraintes et limites

Pour les raisons citées dans le paragraphe précédent, le projet se limitera à organiser l'élimination des notices bibliographiques, prioritaire à l'INHA, bien que le nettoyage des autorités soit très important pour la recherche documentaire.

Les contraintes se situent dans le manque de moyens techniques et en personnel. LORIS fournit un outil de fusion semi-automatique basique et peu convivial déconnecté du client-serveur, comme nous le décrivons dans le paragraphe suivant. Le personnel, insuffisant dans les quatre bibliothèques, doit se faire aider par de nombreux moniteurs étudiants dans les chantiers préparatoires à la future bibliothèques et même dans les tâches courantes.

2.3. Les moyens

2.3.1 L'outil : le module de fusion⁶⁶

Le module de fusion semi-automatique des notices bibliographiques dédouble les notices sur un numéro d'identifiant (dit clé LORIS). Les notices ne s'affichent pas à l'écran lors de la fusion, il n'y a pas de message de confirmation permettant de vérifier le numéro que l'on veut remplacer. Il faut donc être très attentif et vérifier plusieurs fois les chiffres que l'on inscrit dans le formulaire. L'opération de fusion, en elle-même, est très rapide (environ 10 secondes). Mais le travail de repérage des doublons est long. On les repère par balayage de l'index titre, en comparant le titre, l'éditeur et la date d'édition. Il faut ensuite imprimer les notices en format UNIMARC, et déterminer celle que l'on garde (ce n'est pas obligatoirement celle de la BAA, mais celle dont le titre est le plus complet, ou qui offre les meilleurs accès). Il faut donc une bonne connaissance du format

⁶⁶ Cf. Annexe 5.

UNIMARC et des pratiques de catalogage. Il faut ensuite aller chercher le numéro de la clé LORIS qui se trouve dans la notice en format libellé (et non dans celle en UNIMARC) et le reporter à la main ou par copier-coller sur les notices imprimées. Une fois la fusion effectuée⁶⁷, on peut vérifier sa réussite dans la table « fusion temporaire ». Le numéro d'identification de la notice doublon (notice fille) est conservé dans la zone 039 de la notice retenue (notice mère). Le rapatriement des données d'exemplaires et des zones bibliographiques 3XX, 503 et 6XX de la notice rejetée vers la notice retenue se fait par le batch de nuit. Le lendemain, il faut vérifier que rien ne reste dans la table « fusion temporaire », que les notices ont bien été fusionnées.

En cas de triplons et quadruplons, on ne peut dédoublonner qu'une seule notice à la fois car il faut attendre le batch de nuit avant d'éliminer le deuxième doublon et ainsi de suite. Toutes ces opérations, du repérage à la fusion, sont longues : il faut compter environ 15 minutes par notice. C'est pourquoi, il est prévu de demander une évolution informatique de ce module de fusion qui réduirait notablement le temps de traitement : dédoublonnage sur le n° de notice locale, au lieu du n° de clé LORIS, intégration du module dans le client-serveur.

Ou pourquoi ne pas envisager une étude de traitement informatique des doublons bibliographiques auprès de la société Ever ? Il faudrait, dans un premier temps, repérer et marquer manuellement les notices doublons dans un champs UNIMARC spécifique. Dans un deuxième temps, il s'agirait de fusionner automatiquement les notices doublons marquées ou bien d'éditer des listings rapprochant ces notices à dédoublonner et de les éliminer manuellement par la suite. La faisabilité, les coûts (financier et en temps) de ces différentes solutions devront être examinés préalablement, bien entendu.

La base du travail :

L'administrateur de la base de données a constitué un dossier de notices imprimées de 1 314 doublons dont 882 fusions simples (doublons) et 432 fusions multiples (triplons et quadruplons), repérés au hasard en feuilletant l'index titres du catalogue commun. Pour chacune de ces notices, il reste à rechercher et reporter la

clé LORIS. Les doublons, une fois recherchés et détectés, on peut estimer à 4 minutes le temps nécessaire pour fusionner chaque notice (en comptant large : recherche de la clé LORIS, contrôle lors de la fusion et vérification le lendemain). Sur cette base, on peut estimer à 88 heures le temps nécessaire pour traiter ce dossier, à raison de 15 notices à l'heure. Ce travail pourrait être effectué par un moniteur étudiant⁶⁸ pendant 5 semaines.

Il reste entre 80 000 (si l'on considère qu'il y a 15 % de doublons dans la base) et 106 000 doublons (si l'on estime qu'il y en a 20 %) à supprimer. Actuellement, deux moniteurs étudiants (un ETP) affectés au Service de l'informatique documentaire de la bibliothèque de l'INHA sont prévus à cette tâche. Or, effectué par une seule personne à plein temps, ce travail prendrait des années (entre 10 et 13) et serait totalement démobilisant. De plus, peut-on le confier uniquement à des non professionnels dont le contrat s'achève au bout de 10 mois ? A du personnel nouveau qu'il faut sans cesse suivre et former ? C'est pourquoi, il conviendrait d'être découpé en petits chantiers et réparti entre les personnels des quatre bibliothèques concernés par la gestion du catalogue ou le catalogage. Mais d'abord, voyons quelles sont les forces humaines disponibles dans les différentes bibliothèques.

2.3.2 Le personnel

A la bibliothèque de l'INHA, les ressources sont constituées de quatre personnes au Service de l'informatique documentaire : la chef du service, l'administrateur de la base de données et deux moniteurs étudiants. A ces personnes, s'ajoutent le personnel du Service du catalogue : deux bibliothécaires adjoints spécialisés (BAS) dont un à mi-temps pour le catalogage, un assistant de bibliothèque à mi-temps pour le catalogage, quatre moniteurs étudiants, la chef du service. On ne peut pas compter dans ces effectifs, deux personnes recrutées dans le cadre d'un marché extérieur pour cataloguer le surplus d'acquisitions.

⁶⁷ Cf. Annexe 6.

⁶⁸ Les moniteurs étudiants recrutés à l'INHA doivent être en cours de maîtrise. Ils sont employés 70 heures par mois pendant 10 mois.

A la BCMN, l'équipe du catalogue est constituée de cinq ETP⁶⁹ et de la chef du service. La convention avec la BINHA (citée dans la 2^{ème} partie, point 3) prévoit aussi 1 ETP pour des travaux de cohérence sur le catalogue commun, la rétroconversion des catalogues de vente et le développement d'un portail des bibliothèques d'art.

A la BENSBA, l'équipe comprend une BAS et la responsable du catalogue.

A la BENC, deux BAS cataloguent les nouvelles acquisitions, quatre vacataires à mi-temps (2 ETP) cataloguent le rétrospectif.

L'effectif complet qui pourrait contribuer à la qualité du catalogue commun s'élève donc à 21 ETP, dont au moins 5 ETP moniteurs étudiants (la convention INHA-BCMN ne fait pas la part entre les professionnels et les moniteurs étudiants). Mais, déjà largement accaparées par le travail courant et les vastes chantiers en préparation, ces personnes pourront-elles consacrer ne serait-ce qu'une heure par jour au dédoublonnage de notices ?

Avant toute chose, il faudrait créer une instance de coordination en amont, réunissant un coordinateur de référence qui pourrait être le chef du Service du catalogue de la bibliothèque de l'INHA, et d'un correspondant pour la cohérence du catalogue dans les trois autres bibliothèques. Les responsables des services du catalogue pourraient remplir ce rôle. La mission de cette cellule transverse de coordination serait de programmer des chantiers de dédoublonnage et de corrections, de se prononcer sur les priorités, de définir qui fait quoi et à quel rythme. Elle pourrait se réunir à un rythme bimestriel ou trimestriel, par exemple. Le coordinateur serait la personne ressource en matière de catalogage, de cohérence de la base et de suivi de l'avancement des travaux.

En matière de formation, le personnel titulaire est déjà rompu au format UNIMARC et aux règles de catalogage. Cela est nécessaire pour choisir les notices à garder et celles à éliminer. Il a déjà été formé aussi au module de consultation professionnelle de LORIS. Quant aux moniteurs étudiants, il est indispensable qu'ils soient en possession d'un DUT Métiers du livre (c'est en principe le cas). La formation à la consultation professionnelle de LORIS peut être faite en interne.

⁶⁹ Chiffre indiqué dans la Convention entre l'INHA et la BCMN, citée plus haut.

2.3.3 Les coûts

Les travaux devant se dérouler en interne, il n'y aura pas besoin de financement spécifique, sauf en matière de recrutement de moniteurs étudiants. Le coût principal sera celui du temps.

2.4. Méthode et organisation du travail

Le dédoublonnage de notices est un travail peu gratifiant qui demande beaucoup de rigueur et d'attention. C'est pourquoi il est déconseillé de s'y consacrer à plein temps. Il est même conseillé voire nécessaire de diversifier les tâches entre le dédoublonnage, le catalogage, le service public⁷⁰ et autres activités. L'idée serait de mettre en place une organisation qui repose sur le partage des tâches et des responsabilités entre les personnes concernées par les catalogues. Ainsi, les deux moniteurs étudiants initialement affectés aux travaux de dédoublonnage au Service de l'informatique documentaire pourraient cataloguer dans le Sudoc, à 80 % de leur temps et faire du dédoublonnage le reste du temps. Ils renforceraient ainsi la trop mince équipe de catalogueurs de la bibliothèque de l'INHA qui, en contrepartie, pourrait consacrer aussi un peu de son temps quotidien à la cohérence de la base. De même, les collègues des trois autres bibliothèques pourraient éliminer quelques notices par jour.

Le but n'est pas de nettoyer toute la base (existe-t-il des bases bibliographiques sans doublons ?), mais de dédoubler les notices dont on est sûr et de s'abstenir en cas de doute, si l'on ne peut pas vérifier physiquement les exemplaires (c'est le cas lorsque plusieurs exemplaires d'un même ouvrage sont localisés dans des bibliothèques différentes).

Il est prévu que chaque bibliothèque élimine ses propres doublons (doublons intra-sites) et que la bibliothèque de l'INHA élimine les doublons de documents possédés par plusieurs sites (doublons inter-sites). Afin de ne pas démotiver les équipes trop vite et de rendre le travail visible à court ou moyen terme, il convient de développer des stratégies de dédoublonnage, d'organiser des chantiers restreints, par exemple par types de documents. Après le traitement du dossier de

doublons déjà constitué, la BINHA pourrait par exemple se consacrer au dédoublonnage de ses thèses⁷¹. D'autres catalogues redondants versés dans le catalogue commun pourraient constituer des chantiers⁷².

Propositions de travail :

L'organisation du travail par type de document permettrait de détecter un certain nombre de doublons par site, mais pas tous car la typologie des documents n'est pas toujours fiable⁷³. Le feuilletage de l'index titres de A à Z par bibliothèque pourrait constituer ensuite un deuxième balayage. L'organisation du travail (par exemple, repérage des doublons, impression des notices et report de la clé LORIS dans un premier temps et fusion dans un second temps, ou traitement tout à la suite) et le mode de répartition entre les personnes est à décider à l'intérieur de chaque bibliothèque. Sur le modèle de l'ABES, on peut calculer que si chaque personne traite entre 50 et 100 doublons par mois, selon qu'elle est à mi-temps ou à plein temps, avec le module de fusion actuel, les 80 000 doublons comptabilisés seraient supprimés en... 4 ans.

Une autre stratégie de dédoublonnage consisterait à éliminer des doublons de notices bibliographiques à partir du nettoyage des notices d'autorité auteur personne physique, pour commencer. A l'instar de la BnF qui lance des programmes de corrections liés aux célébrations nationales⁷⁴ ou sur le modèle de l'opération *Lagarde et Michard*, la BINHA pourrait traiter les autorités (avec le programme par modification globale) et les notices bibliographiques liées à des manifestations qu'elle organise, par exemple comme l'exposition sur l'historien d'art Henri Focillon présentée au musée des Beaux-arts de Lyon au premier semestre 2004, prévoir des chantiers thématiques en relation avec les programmes d'enseignement ou lancer une opération sur les historiens d'art d'après le

⁷⁰ Le service public en salle de lecture est une activité complémentaire des travaux de cohérence dans un catalogue, car il permet de prendre conscience, à plus ou moins long terme, des améliorations apportées dans la base bibliographique.

⁷¹ Cf. la note 18 et annexe 7.

⁷² Je n'ai, pour ma part, repéré que celui des thèses à la BINHA.

⁷³ Ceci pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de corrections à Ever.

⁷⁴ A l'occasion de la célébration du bicentenaire de la naissance de Berlioz en 2003, et d'une exposition récemment organisée sur le site de Tolbiac, 167 notices d'autorité Titres uniformes musicaux (TUM) ont été revues et enrichies.

Dictionnaire des historiens de l'art actifs en France, en trois volumes, en cours de préparation à l'INHA⁷⁵.

Pour lancer ce chantier, il faudrait au préalable faire une estimation du nombre de doublons d'autorités auteur, décider des critères de choix des notices retenues lorsque la notice Sudoc est inexistante, des éléments de complétude de la notice retenue...

2.5. Echancier, contrôle et suivi

Le dédoublonnage de notices est un travail de longue haleine dont l'avancement dépendra du temps que les personnes concernées pourront y consacrer, du temps passé en vérifications livre en main, du nombre réel de personnes disponibles pour ce travail. Il dépendra aussi de l'évolution du module de fusion lui-même. D'autre part, toutes les bibliothèques ne pourront pas avancer au même rythme. La BENSBA ne dispose que de deux personnes pour passer en revue 63 000 notices. La base de 50 à 100 notices par personne et par mois paraît raisonnable, mais il faut compter tout de même environ 4 ans de travail ! Cette proposition est à moduler en fonction des décisions qui seront prises après réunions et discussions des différents partenaires au sein de la cellule de coordination. Le travail pourrait débuter dans le courant du premier trimestre 2005, après constitution de l'instance de coordination et nomination du coordinateur de référence.

L'avancement des chantiers, une fois définis, devra être mesuré par la mise en place d'outils de contrôle et d'évaluation. En matière de dédoublonnage, l'évaluation se veut quantitative. Chaque agent impliqué dans ce chantier pourra par exemple tenir un tableau de bord statistique mensuel des notices retenues et des notices fusionnées, qu'il remettra au coordinateur à la fin du mois.

⁷⁵ Le volume II, *Dictionnaire des historiens de l'art actifs en France de la Révolution française à la Première guerre mondiale*, devrait paraître en premier, fin 2005.

Tableau de bord mensuel par agent

Bibliothèque :			Nom :		
Chantier :			Mois :		
	Notices retenues			Notices fusionnées	
Date	N° clé Loris	N° notice local 039	N° clé Loris	N° notice local 039	
Totaux					

Il serait intéressant de mesurer aussi le temps passé quotidiennement au dédoublonnage. Chaque agent remplira le tableau suivant qui pourra figurer sur le même bordereau que le tableau précédent.

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	T	
Heures																																	

Le coordinateur, quant à lui, pourra tenir un tableau de bord cumulatif par chantier trimestriel, en comptabilisant le nombre de notices fusionnées.

Tableau récapitulatif trimestriel des chantiers en cours tenu par le coordinateur

Chantier ou bibliothèque	Nombre de notices initial	Nombre de doublons estimé	Notices fusionnées 2005 1 ^{er} trimestre	Notices fusionnées 2005 2 ^{ème} trimestre
Dossier doublons (<i>exemple</i>)		1314		
Thèses INHA (<i>exemple</i>)	5396	810 ⁷⁶		

⁷⁶ L'estimation de 810 doublons de thèses est calculé sur la base de 15 %. En réalité, à vue de nez en balayant l'index des thèses de l'INHA, il semble qu'il y en ait moins.

Il pourra tenir aussi un tableau de bord cumulatif mensuel du temps passé au dédoublonnage. Cela permettra de juger si la part de temps passé est acceptable et de réajuster éventuellement les objectifs et ambitions de départ.

Ces tableaux de bord ne se veulent pas seulement des outils de contrôle et d'évaluation mais ils permettront aussi au personnel de suivre l'avancement d'un travail à la visibilité tardive.

Par la suite, au bout de quelques mois, même un an de travail, d'autres indicateurs, de nature qualitative, pourront être définis comme, par exemple, le taux de satisfaction des usagers par :

- les retours que l'on peut avoir en service public (oralement ou sous la forme d'un questionnaire).
- le nombre de connexions sur le catalogue en ligne pendant une période donnée.

Conclusion : quelques propositions pour une mise en place du contrôle qualité du catalogue

Le dédoublement des notices bibliographiques à la BINHA constituera une première étape du contrôle qualité d'un catalogue, mais un véritable travail de cohérence de données ne peut s'en tenir là. Le travail sur les autorités, les points d'accès en général (titres, titres de forme et uniformes, collections) et les corrections de cotes ont aussi un rôle fondamental en matière de recherche documentaire et d'accès au document.

Les propositions qui suivent sont inspirées de l'ouvrage de Marie-Elise Fréon *Contrôler la qualité et la cohérence d'un catalogue*, cité dans la bibliographie, et des observations effectuées à la BnF lors de mon stage.

Le catalogue commun de la bibliothèque de l'INHA est amené à croître rapidement avec les routines de mises à jour comprenant les chargements de fichiers rétroconvertis et le catalogage courant. C'est pourquoi, un contrôle qualité des données doit être mis en place dès le début de la constitution du catalogue que ce soit pour le catalogage courant ou la conversion rétrospective, pour harmoniser les notices et limiter la création de nouvelles anomalies. « Il est vrai que moins on a de moyens, plus tôt doit être mis en place un contrôle de qualité permettant d'éviter l'accumulation d'erreurs qu'il s'avère très difficile de reprendre par la suite⁷⁷ ».

Avant toute chose, il faut se demander quel niveau de qualité on veut atteindre, en fonction des publics visés, des missions de la bibliothèque, de ses priorités, mais aussi de ses contraintes en terme de budget, de personnel, de temps, d'outils. En effet, le principe de pragmatisme ne doit pas être oublié, surtout si l'on ne peut trop compter sur des outils d'aide informatique : éditions de listings, corrections automatiques, traitements par lots.

A l'INHA, l'instance de coordination, évoquée plus haut, devra trancher les questions suivantes :

- quel type de catalogage adopter ? Faut-il aligner les quatre bibliothèques sur le Sudoc ? Que faire des domaines de compétence de chaque bibliothèque pour les choix de traitements bibliographiques (ex. de la BCMN pour les catalogues de vente) ?

La cellule de coordination devra donc définir des règles de catalogage uniformes pour le traitement du courant et choisir les outils de références sur lesquels il faudra s'appuyer : normes, règles, format. Elle devra donner des consignes claires aux catalogueurs et rédiger des notes à leur intention. Les nouveaux arrivants devront être formés aux règles définies. Ainsi la mise en place d'une bonne qualité en amont limitera les interventions ultérieures dans la base.

A l'INHA, on a vu que les erreurs et anomalies du catalogue n'avaient pas été vraiment consignées lors des conversions rétrospectives, ni de l'informatisation des catalogues. Il pourrait donc être mis en place un circuit de détection des erreurs au jour le jour par les usagers du catalogue : publics et professionnels. Par exemple on pourra :

- créer un bordereau sur le modèle « questions sur le catalogue » de la BnF⁷⁷ pour recueillir les remarques des lecteurs et du personnel en salle de lecture. On pourrait intituler celui-ci « remarques sur le catalogue ».

- créer une messagerie web à l'OPAC pour les lecteurs à distance « remarques sur le catalogue ».

Ces suggestions partielles ne se veulent être que des remarques pratiques qui pourraient être mises en place, à court ou moyen terme, à la bibliothèque de l'INHA.

⁷⁷ Cf. FREON, Marie-Elise. *Contrôler la qualité et la cohérence d'un catalogue*, p. 16.

⁷⁸ Cf. p. 36.

Bibliographie

Les bibliothèques d'art

PICOT, Nicole (dir.). *Arts en bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2003. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0850-5

L'INHA et sa bibliothèque

BENHAMOU, Françoise. *Pour une Bibliothèque nationale des arts*. Paris : la Documentation française, 1993. ISBN 2-11-002943-9

BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE JACQUES DOUCET. *Rapport d'activité 2002*.

Document interne.

« La bibliothèque de l'INHA, collections Jacques Doucet ». *Les Nouvelles de l'INHA*, mars 2003, n° 13/14, p. 2-5.

« Le chantier bibliothèque ». *Les Nouvelles de l'INHA*, novembre 2002, n° 11 / 12, p. 2-3.

CHAPON, François. *Jacques Doucet ou L'art du mécénat, 1853-1929*. Paris : Perrin, 1996.

CHASTEL, André. *La création d'un institut national d'histoire de l'art : rapport au Premier ministre*. Paris : la Documentation française, [1983]. (Collection des rapports officiels). ISBN 2-11-001285-4

CHICHA, Céline. *Bibliothèque d'art et d'archéologie : rapport de stage*. Villeurbanne : Enssib, 1999.

Rapport de stage DCB : Enssib : 1999.

ENCREVE, Pierre, HOOG, Emmanuel (réd.). *L'Institut international d'histoire des arts : rapport au ministre de l'Education nationale et de la Culture*. Paris : la Documentation française, 1993. (Collection des rapports officiels). ISBN 2-11-002953-6

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART. *Rapport d'activité 2003*.

Document interne.

POULAIN, Martine. « Une grande bibliothèque d'art en préparation : la bibliothèque de l'INHA ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, vol. 49, n° 3, p. 67-78.

La bibliothèque centrale des musées nationaux

« La bibliothèque centrale des musées nationaux : entretien avec Isabelle le Masne de Chermont ». *Nouvelles de l'inha*, mai 2001, n°6, p. 2-6.

POULAIN, Caroline. *La Bibliothèque centrale des musées nationaux*. Villeurbanne : Enssib, 2002.

Rapport de stage DCB : Enssib, 2001.

La bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts

« La bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts : entretien avec Annie Jacques ». *Nouvelles de l'inha*, octobre 2000, n° 3/4, p. 2-6.

DENOËL, Charlotte. *Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts*.
Villeurbanne : Enssib, 2002.

Rapport de stage DCB : Enssib : 2002.

LAGRANGE, Noëlle. *Préparation et première phase d'une rétroconversion : le cas de la bibliothèque patrimoniale nationale supérieure des beaux-arts*.
Villeurbanne : Enssib, 1995.

Mémoire d'étude DCB : Enssib : 1995.

La bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes

« La bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes : entretien avec Isabelle Diu ».
Nouvelles de l'inha, février 2001, n°5, p. 2-5.

Le catalogue commun de l'INHA

EVER-TEAM. *Dossier de conversion : version G : réalisation du catalogue commun de l'INHA*. Novembre 2002.

Document interne.

EVER-TEAM. *Dossier de spécifications des routines : version B*. Mars 2004.

Document interne.

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART. *Réalisation du catalogue commun de l'INHA, Institut national d'histoire de l'art : cahier des clauses techniques particulières*. Mai 2002.

Document interne.

RONY, Sandra. « Le point sur un outil, un fonds, une recherche : le catalogue commun de la Bibliothèque de l'INHA, catalogue.inha.fr ». *Les Nouvelles de l'INHA*, avril 2004, n° 17, p. 16-21.

La Bibliothèque nationale de France

BEAUGENDRE, Anne-Marie. *Bilan du chantier de conversion rétrospective des imprimés (CRI) : 1988-1999*. Paris : BnF, 2001.

Document interne.

Contrôle de la qualité des catalogues de bibliothèques et dédoublement

ASTIER, Soline. *Correction et contrôle qualité du catalogue informatique de la Médiathèque de l'IUFM de Bretagne en vue de sa mise sur le web en 2002*.

Villeurbanne : Enssib, 2002.

Projet professionnel personnel : Enssib : 2002.

CHAMOIS-CHAYNES, Jacqueline. *Gestion de la base bibliographique informatisée au SCD Lyon 2, contrôle qualité et cohérence*. Villeurbanne : IFB, 1993.

Projet professionnel personnel : Enssib : 1993.

« La démarche qualité ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, vol. 43, n° 1, p. 9-91.

DESRICHARD, Yves. « Le dédoublement des banques de données bibliographiques : un état de l'art ». *Documentaliste – Sciences de l'information*, 1997, vol. 34, n° 2, p. 82-89.

FRÉON, Marie-Élise (dir.). *Contrôler la qualité et la cohérence d'un catalogue*. Villeurbanne : IFB, 1996. (Collection La boîte à outils ; 4). ISBN 2-910966-03-8

JACQUOT, Olivier. *Comment assurer la cohérence et la qualité de notices rétroconverties ? identification des erreurs et corrections des notices issues de la conversion rétrospective à la Bibliothèque nationale de France des documents imprimés dans BN-Opale Plus*. Villeurbanne : Enssib, 1999.

Projet professionnel personnel : Enssib : 1999.

MAISONNEUVE, Marc. L'approche qualité et les catalogues informatisés : pour un meilleur usage des catalogues en ligne. In *Offrir au public un catalogue en ligne*, sous la dir. de Eliane Bernhart. Villeurbanne : IFB, 1995. (Collection La boîte à outils ; 2), p. 111- 136. ISBN 2-910966-01-1

MONTEILLET, Marie-Françoise. *Le contrôle de qualité du catalogue signalétique à la bibliographie nationale de France-Livres : étude des moyens existants et à mettre en œuvre pour optimiser la recherche bibliographique*. Villeurbanne : IFB, 1993.

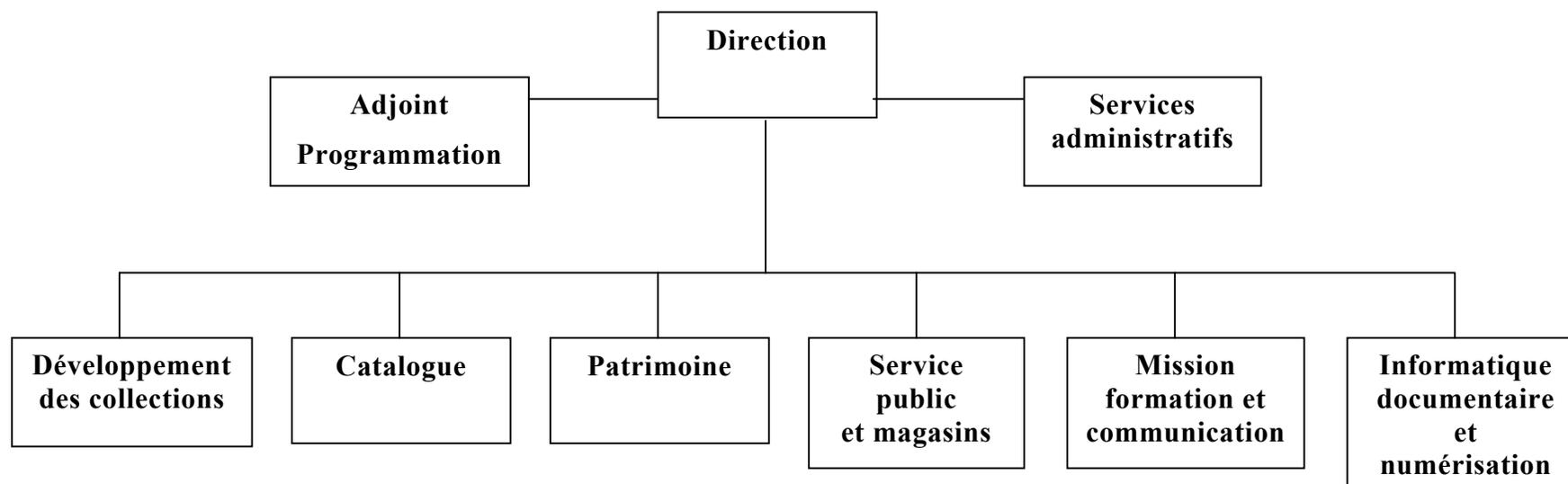
Projet professionnel personnel : Enssib : 1993.

Table des annexes

<i>ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME</i>	I
<i>ANNEXE 2 : RAPPORT SUR LE COMPTAGE DES DOUBLONS</i>	II
<i>ANNEXE 3 : EXEMPLE DE QUADRUPLON</i>	V
<i>ANNEXE 4 : EXEMPLE DE DOUBLONS DE NOTICES D'AUTORITÉ AUTEUR</i>	X
<i>ANNEXE 5 : ÉCRAN DU MODULE DE FUSION</i>	XIII
<i>ANNEXE 6 : EXEMPLE DE NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE FUSIONNÉE</i>	XIV
<i>ANNEXE 7 : NOTICE DOUBLON DE THÈSE DE LA BINHA</i>	XVII
<i>ANNEXE 8 : LISTE DES SIGLES UTILISÉS</i>	XIX

Annexe 1 : organigramme

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART **Organigramme du Département de la bibliothèque et de la documentation**



Annexe 2 : rapport sur le comptage des doublons

Rapport sur le comptage des doublons des notices bibliographiques dans le catalogue commun : comptage manuel par sondage sur titre identique, date et éditeur.

Tests de comptages des doublons de notices dans le catalogue commun de l'INHA (décembre 2003)

Constats de départ :

1 – Sur les 532 300 notices bibliographiques du catalogue commun, 5370 doublons ont pu être détectés grâce à l'algorithme de dédoublonnage mis en place lors de la quatrième reprise, soit environ 1% des notices.

2 – Le catalogue commun compte 532 300 notices bibliographiques et 581 613 notices d'exemplaires, soit 49 313 exemplaires supplémentaires. On peut donc ainsi comptabiliser de façon mathématique 9% de doublons dans le catalogue.

Tests :

Afin d'affiner ce chiffre, nous avons effectué 2 tests de comptage manuel dans la table catalogue de LORIS, en comparant cette table avec la table doublons (les 5 370 recensés).

L'un des tests a porté sur les titres commençant par la lettre **C**, riche en notices sur les catalogues de vente et de musées. Cette lettre contenant un nombre trop élevé de notices bibliographiques (56 812), nous nous sommes limités au comptage des titres commençant par les lettres **C à Cam** inclus (2 161 notices).

Le deuxième test a porté sur une autre partie du catalogue : les titres commençant par **Ru** (1421 notices), a priori moins chargée en doublons.

Ce recensement s'est attaché à mettre en avant quatre types de documents et un thème (archéologie) importants pour la bibliothèque de l'INHA.

Cf. tableaux ci-dessous

Titres - de C à Cam	Nombre de doublons	%
Monographies d'artistes	49	2,25
Catalogues de vente	17	0,80
Catalogues de musées	8	0,40
périodiques	79	3,65
archéologie	47	2,20
autres	154	7,10
total	354	16,40

Titres - Ru	Nombre de doublons	%
Monographies d'artistes	77	5,40
Catalogues de vente	25	1,75
Catalogues de musées	7	0,50
périodiques	2	0,15
archéologie	25	1,75
autres	63	4,45
total	199	14,00

Conclusions et remarques :

A l'issu de cet examen portant sur deux parties du catalogue, plus ou moins chargées en doublons, nous pouvons avancer le chiffre global de 15 % de doublons de notices dans le catalogue commun.

Remarques :

- Les titres commençant par **Cat**, référençant en grande partie les catalogues de vente et de musées n'ont pu être examinés du fait du nombre très élevé de notices (plus de 15 000). Un autre test pourra peut-être être effectué pour recenser de façon plus précise les doublons de notices de catalogues de musées.
- Les chiffres pour les catalogues de vente nous semblent pertinents. Il y a peu de doublons réels. De nombreuses ventes de même type ont en effet lieu des jours différents.
- Les notices de monographies d'artistes et d'ouvrages d'archéologie sont relativement chargées en doublon.

Annexe 3 : exemple de quadruplon

Exemple de notices bibliographiques en quadruple exemplaires (un par site) dans le catalogue commun de l'INHA, qui n'ont pas fusionné lors de la reprise initiale

**Notice provenant de la Bibliothèque d'art et d'archéologie
Elle comporte la mention BAA dans la zone 039**

LABEL 01287cam0 2200325 450
 001 025494570
 005 19990308224355.000
 035 \$a ocm10111954
 039 \$a BAAPPN025494570
 100 \$a 19831109d1877 u y0engy0103 ba
 101 0 \$a Français
 102 \$a France
 105 \$a a a 000|y
 200 0 \$a Une famille de peintres parisiens aux XIVE et XVe siècles \$f documents
 et pièces originales précédés d'un aperçu sur l'histoire des beaux-arts en France
 avant la Renaissance par l'Abbé Valentin Dufour ...
 210 \$a Paris \$c L. Willem [etc.] \$d 1877
 215 \$a 4, 164, [3] p. \$c illus.
 225 0 \$a Collection de documents rares ou inédits relatifs a l'histoire de Paris
 300 \$a Tiré a 350 exemplaires ... numérotés ... no. 77 \$4 BAA
 320 \$a Bibliography in foot notes. \$4 BAA
 606 \$a Art ** France \$4 BAA
 606 \$a Orleans, House of \$4 BAA
 700 1 \$a Dufour Valentine. 1826-1896
 801 3 \$a France \$b Abes \$c 08/03/1999 \$g Normes de catalogage publiées par
 l'Association française de normalisation (Paris : AFNOR)
 801 1 \$a Etats-Unis \$b OCLC \$c 08/03/1999 \$g Anglo-American cataloguing
 rules. 2nd ed., rev. 1988 - (Chicago : American Library Association ; London :
 Library Association ; Ottawa : Canadian Library Association, 1988)
 801 2 \$a France \$b AUROC \$c 08/03/1999 \$g Normes de catalogage publiées par
 l'Association française de normalisation (Paris : AFNOR)
 915 \$5 751025206:057311552 \$a A/98 d 3 \$4 BAA
 917 \$5 751025206:057311552 \$a aaxx \$4 1
 930 \$5 751025206:057311552 \$b 751025206 \$e FIAA \$a 12 d 443 \$j disponible
 pour le PEB \$4 BAA
 985 \$a 10 \$b 17 \$d 12 \$e d \$f 443 \$l 19831109 \$4 1
 999 \$5 751025206:057311552 \$z A/98 d 3 \$4 1

**Notice provenant de la Bibliothèque des Beaux-arts
Mention Ensba dans la zone 039**

LABEL 00849nam0 2200193 450
 001 0092373
 039 \$a Ensba0092373
 100 \$a 19920302d1877 u u0frey0103 ba
 101 \$a Français
 102 \$a France
 200 1 \$a Une famille de peintres parisiens aux XIVE et XVe siècles [Jean et Girard d'Orliens]. Documents et pièces originales, précédés d'un aperçu sur l'histoire des beaux-arts en France avant la Renaissance, par l'abbé Valentin Dufour...
 210 \$a Paris \$c L. Willem \$d 1877
 215 \$a In-16, 167 p., fig. et pl.
 300 \$a Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire de Paris \$4
 ENSBA
 700 \$a Dufour Valentin, abbé
 801 1 \$a France \$b BNF \$c 10/05/1996
 985 \$a 10 \$b 1 \$c 1 \$d 00507 \$e A \$f 0150 18† \$h ENSBA3 \$l 19920302 \$n 1
 \$4 3
 997 \$b 8433 \$a 00025133 \$c 00507 A 0150 18† \$4 3

**Notice provenant de la Bibliothèque centrale des musées nationaux
Mention bcmn dans la zone 039**

LABEL 00770nam 2200229 450
 001 ADV10040069
 035 \$a ML300280074101
 039 \$a bcmn10040069
 100 \$a 19970327d1877 k fre 0103 ba
 101 \$a Français
 102 \$a France
 105 \$a a 000
 200 1 \$a Une Famille de peintres parisiens aux XIVE et XVe siècles \$e
 Documents et pièces originales \$f Valentin Dufour
 210 \$a Paris \$c Léon Willem et Paul Daffis \$d 1877
 215 \$a 165 p. \$c front. en coul., 1 ill. \$d 17 cm
 610 \$5 SVM
 700 1 \$a Dufour Valentin, abbé
 801 3 \$a France \$b RBCCN \$c 27/03/1997
 801 0 \$a France \$b J \$c 27/03/1997
 852 \$a BCMN \$b BCM \$b BFLORE \$b OFL \$h 8 H 1921 \$j 77681 (286) \$p
 N10043102
 920 \$a HP \$4 2
 985 \$a 10 \$b 17 \$d 8 \$e H \$f 1921 \$h OFL \$l 19970327 \$m N10043102 \$n 1 \$o
 BFLORE \$4 2

**Notice provenant de la Bibliothèque de l'École des chartes
Mention enc dans la zone 039**

LABEL 01078nam 2200289 450
 001 ENC0000004354
 005 20010212111517.0
 039 \$a enc0000004354
 100 \$a 19840130d1877 y fre 01
 101 0 \$a Français
 102 \$a France
 105 \$a y 000yy
 106 \$a autres formes de présentation
 200 1 \$a Une famille de peintres parisiens aux XIVe et XVe siècles \$e documents
 et pièces originales, précédés d'un aperçu sur l'histoire des beaux-arts en France
 avant la Renaissance \$f par l'Abbé Valentin Dufour
 210 \$a Paris \$c L. Willem : P. Daffis \$d 1877
 215 \$a 167 p.-[1] f. de front. ; \$d 17 cm
 225 2 \$a Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire de Paris
 320 \$a Notes bibliogr. \$4 ENC
 600 1 \$a Girard d'Orleans 1344-1379 \$4 ENC
 606 \$a Peintres ** France ** Paris (France) ** Histoire ** 14e siècle \$4 ENC
 606 \$a Peintres ** France ** Paris (France) ** Histoire ** 15e siècle \$4 ENC
 700 1 \$a Dufour Valentin
 801 0 \$b MGR
 985 \$a 10 \$b 1 \$c 1 \$d 8 \$e P \$f 1150 \$l 19840130 \$4 4
 991 \$a 8P1150 \$4 4
 995 \$a OUV \$4 4
 998 \$a 0000004354 \$4 4

Annexe 4 : exemple de doublons de notices d'autorité auteur

Annexe 4 – 1

Notices d'autorité auteur du Sudoc

Saisie le 22/10/2003

Modifiée le 27/11/2003

001 069169152

101 \$a ita

102 \$a IT

103 \$a 1962

106 \$a 0

2009 #04#y

200 \$a Martignoni

\$b Massimo

\$f 1962-....

801 \$a FR

801 \$b ABES

801 \$b 20021217

810 \$a Monumenti della grande guerra, progetti e realizzazioni in trentino 1916-1935 / a cura di patrizia Marchesoni e Massimo Martignoni

Notice d'autorité minimale générée à partir du contenu d'un champs lié

Saisie le 09/10/2003

Créée par admin

Modifiée le 27/11/2003

200 \$a Martignoni

\$b Massimo

\$f 1962-

Annexe 4 – 2

Cinq notices (quintuplon) d'autorité minimales, sans notice Sudoc de référence, générées à partir du contenu d'un champs lié

Saisie le 14/11/2003
Créée par admin
Modifiée le 27/11/2003
001 0020139
200 \$a Marti y Monso,
 \$b José,
 \$f b. 1819.

Saisie le 10/10/2003
Créée par admin
Modifiée le 27/11/2003
200 \$a Martí y Monsó
 \$b José
 \$f b. 1819

Saisie le 11/10/2003
Créée par admin
Modifiée le 27/11/2003
200 \$a Martí y Monsó
 \$b José
 \$f 1819-

Saisie le 30/10/2003
Créée par admin
200 \$a Marti y Monso
 \$b José

Saisie le 05/11/2003
Créée par admin
Modifiée le 27/11/2003
200 \$a Martí y Monsó
 \$b D. José

Annexe 5 : écran du module de fusion

Notice de référence :

Notice à supprimer après fusion :

Fusionner

Annexe 6 : exemple de notice bibliographique fusionnée

Le premier champs 039 indique le numéro de la notice retenue (BAAPPN). Le second champs 039 mentionne le numéro de la notice fusionnée (bcmn). Les zones 300, 503, 600 et 606 de la notice fille (bcmn) ont été rapatriées dans la notice mère.

LABEL 01965cam0 2200481 450
 001 016736869
 005 20001223112341.897
 010 \$a 8885989128
 020 \$a Etats-Unis \$b 92244655
 035 \$a ocm27811211
 039 \$a BAAPPN016736869
 039 \$a bcmn10001424
 100 \$a 19921201d1992 u y0engy0103 ba
 101 0 \$a Italien
 102 \$a Italie
 105 \$a a b 000|y
 200 0 \$a Fabergé e l'arte orafa alla corte degli Zar \$f a cura di Fabio Ciofi degli Atti
 210 \$a Genova \$c Colombo \$d c1992
 215 \$a 141 p. \$c ill. (some col.) \$d 28 cm
 300 \$a Catalog of an exhibition held at the Palazzo Andrea Doria, Genoa, 22 May to 15 Aug. 1992 \$4 BAA
 300 \$a ""Celebrazioni colombiane 500, Colombo '92""--Leaf following t.p \$4 BAA
 503 \$a Expositions \$m Gênes \$j 1992
 503 1 \$a Exposition \$m Gênes \$n Palazzo Andrea Doria \$j 1992 \$b Art
 600 1 \$a Fabergé, Carl 1846-1920 ** Expositions \$4 BAA
 600 1 \$a Fabergé, Peter Carl 1846-1920 ** Exhibitions \$4 BAA
 600 0 \$a Nicholas Emperor of Russia II 1868-1918 ** Art patronage ** Exhibitions \$4 BAA
 600 1 \$a Fabergé, Carl 1846-1920 ** Expositions \$4 BCMN
 601 02 \$a Faberzhe ** Firm ** Exhibitions \$4 BAA
 606 \$a Art objects, Russian ** Exhibitions \$4 BAA
 606 \$a Goldwork ** Russia (Federation) ** Exhibitions \$4 BAA
 606 \$a Silverwork ** Russia (Federation) ** Exhibitions \$4 BAA
 606 \$a Enamel and enameling ** Russia (Federation) ** Exhibitions \$4 BAA
 606 \$a Orfèvrerie ** Russie ** Expositions \$4 BAA
 606 \$a Rois et souverains ** Russie ** Collections d'art \$4 BAA
 606 \$a Orfèvrerie ** Russie ** 19è-20è s. \$4 BCMN
 660 \$a e-ur-ru \$4 1
 680 \$a NK7398.F33 \$b A4 1992 \$4 1
 702 1 \$a Fabergé Peter Carl. 1846-1920
 702 1 \$a Ciofi degli Atti Fabio
 801 3 \$a France \$b Abes \$c 23/12/2000 \$g Normes de catalogage publiées par l'Association française de normalisation (Paris : AFNOR)
 801 1 \$a Etats-Unis \$b OCLC \$c 23/12/2000 \$g Anglo-American cataloguing rules. 2nd ed., rev. 1988 - (Chicago : American Library Association ; London : Library Association ; Ottawa : Canadian Library Association, 1988)
 801 2 \$a France \$b AUROC \$c 23/12/2000 \$g Normes de catalogage publiées par l'Association française de normalisation (Paris : AFNOR)
 852 \$a BCMN \$b BCM \$b BCENTRLOUVRE \$b EBC \$h 4 P 1992 0238 \$j LA 34685 \$p 37541000011080

915 \$5 751025206:058598294 \$a A/145317 \$4 BAA
917 \$5 751025206:058598294 \$a aaxx \$4 1
920 \$a PE \$4 2
920 \$a PE93 \$4 2
920 \$a PE93/T4 \$4 2
930 \$5 751025206:058598294 \$b 751025206 \$e FIAB \$a 4 H 5780 \$j
disponible pour le PEB \$4 BAA
985 \$a 10 \$b 13 \$c 1 \$d 4 \$e H \$f 5780 \$h BAAA1 \$l 19921201 \$4 1
985 \$a 10 \$b 13 \$c 1 \$d 4 \$e P \$f 1992 0238 \$h EBC \$l 19931201 \$m
37541000011080 \$n 1 \$o BCENTRLOUVRE \$4 2
999 \$5 751025206:058598294 \$z A/145317 \$4 1

Annexe 7 : notice doublon de thèse de la BINHA

Notice rétroconvertie par OCLC

LABEL 00906cbm0 2200277 450
 001 046682953
 005 20010131181758.950
 035 \$a ocm41672815
 039 \$a BAAPPN046682953
 100 \$a 19990708d1982 |||ofrey0103 ba
 101 0 \$a Français
 102 \$a Inconnu
 200 1 \$a Alain, son esthétique et sa peinture \$f Daniel Lagoutte
 210 \$a [S.l.] \$d 1982
 215 \$a 324 f. \$c ill. \$d 30 cm
 320 \$a Bibliographié 36 réf. \$4 BAA
 328 \$a Th. 3e cycle : Arts plast. : Paris 1 : 1982 \$4 BAA
 700 1 \$a Lagoutte Daniel
 801 3 \$a France \$b Abes \$c 31/01/2001 \$g Normes de catalogage publiées par l'Association française de normalisation (Paris : AFNOR)
 801 1 \$a Etats-Unis \$b OCLC \$c 31/01/2001 \$g Anglo-American cataloguing rules. 2nd ed., rev. 1988 - (Chicago : American Library Association ; London : Library Association ; Ottawa : Canadian Library Association, 1988)
 801 2 \$a France \$b AUROC \$c 31/01/2001 \$g Normes de catalogage publiées par l'Association française de normalisation (Paris : AFNOR)
 915 \$5 751025206:104164719 \$a A/107863 \$4 BAA
 917 \$5 751025206:104164719 \$a aaxx \$4 1
 930 \$5 751025206:104164719 \$b 751025206 \$e FIAA \$a 4 the 326 \$j disponible pour le PEB \$4 BAA
 985 \$a 10 \$b 17 \$d 4 \$e the \$f 326 \$l 19990708 \$4 1
 999 \$5 751025206:104164719 \$z A/107863 \$4 1

Notice cataloguée dans AB6

LABEL 00498nam 2200181 i 4500
 001 1956
 005 20001120:14562500
 039 \$a BAAAB6T998
 100 \$a 20001120d1982 k||y0frey0103 ba
 105 \$a y||m||00||
 106 \$a impression normale
 200 1 \$a Alain, son esthétique et sa peinture
 210 \$d 1982
 328 \$a Th : Paris 01 Panthéon-Sorbonne \$4 BAA
 600 1 \$a ALAIN (1866-1951) \$4 BAA
 700 1 \$a LAGOUTTE Alain
 966 \$a 4 THE 326 \$v 107863 \$m THE \$4 1
 985 \$a 10 \$b 1 \$e 4 THE 326 \$l 20001120 \$m AB6T998 \$4 1

Annexe 8 : liste des sigles utilisés

- ABES : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
- AUROC : Association des utilisateurs du réseau de l'OCLC
- BAA : Bibliothèque d'art et d'archéologie
- BAS : Bibliothécaire adjoint spécialisé
- BCC : Bureau de la cohérence du catalogue (BnF)
- BCMN : Bibliothèque centrale des musées nationaux
- BENC : Bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes
- BENSBA : Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts
- BFO : Bureau de la formation et outils du catalogueur (BnF)
- BINHA : Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art
- BnF : Bibliothèque nationale de France
- BNF : Bibliographie nationale française
- CADIST : Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
- CCFr : Catalogue collectif de France
- CCN-PS : Catalogue collectif national des publications en série
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- COM : Contrat d'objectifs et de moyens
- CRI : Conversion rétrospective des imprimés (BnF)
- DSI : Département des systèmes d'informations (BnF)
- DUT : Diplôme universitaire de technologie
- ETP : Equivalent temps plein
- ICOM : International council of museums
- ISO : International standard organization
- ISSN : International standard serial number
- LCC : Library of Congress classification

LCSH : Library of Congress subject headings = vedettes matière de la Bibliothèque du Congrès

NAU : Notice d'autorité élémentaire (BnF)

OCLC : Online computer library center

OPAC : On line public access catalog

ORG : Organisation-collectivité (BnF)

PEP : Personne physique (BnF)

PPN : Pica production number

RAMEAU : Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié

RLIN : Research libraries information network

SCD : Service commun de documentation

SBDAG : Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale

SCG : Service de la coordination générale du catalogue (BnF)

SI : Système d'information

SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque

SUDOC : Système universitaire de documentation

TIC : Titre conventionnel (BnF)

TUM : Titre uniforme musical (BnF)

TUT : Titre uniforme textuel (BnF)

VA : Vérification d'aptitude

VSR : Vérification de service régulier

VKK : Virtueller Katalog Kunstgeschichte = catalogue virtuel de l'histoire de l'art